

**REGION LANGUEDOC-ROUSSILLON  
SEPTIMANIE**

---

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL REGIONAL**

**Réunion du Vendredi 10 Décembre 2004**

Le Conseil Régional s'est réuni, sous la présidence de M. Christian BOURQUIN, 1<sup>er</sup> Vice-Président, le vendredi 10 décembre 2004, à 10 heures 30, dans la grande salle des Assemblées de l'Hôtel de Région, 201, Avenue de la Pompignane, à Montpellier.

**M. Fabrice VERDIER**, secrétaire de séance, procède à l'appel.

Présents :

ANDRIEU Eric  
ARDITI Maryse  
BASTAROLI Laurette  
BAUDUIN Eliane  
BECQUE Pierre  
BERTRAND Alain  
BESSET Jacqueline  
BLANC Jacques  
BORE Jean-Paul  
BOURQUIN Christian  
BOUSQUET Marie-Christine  
BOUSQUET Jean-Louis  
CABANNE Francis  
CANET-JANIN Marie  
CELLIER Mireille  
CHARLES Paulette  
CHESA Isabelle  
CODORNIOU Didier  
COLLERAIS Josianne  
COMPS Michèle  
COUDERC Raymond  
CRAUSTE Robert  
FASSIO Françoise  
FOULQUIER Annick  
GARINO Henry  
GAUDY Michel  
GAYSSOT Jean-Claude  
GIACOMETTI Corinne  
GIORDANO Jean-Baptiste  
JAMET Alain  
JAMET France

LENTHERIC Michel  
LEVITA Max  
LOPEZ Frédéric  
MALAVIEILLE Patrick  
MEUNIER-POLGE Marie  
MORIO Robert  
MOYNIER Michel  
NAVARRO Robert  
PAGES Danièle  
PASTOR Silvain  
PEZET-ROMIEUX Jocelyne  
PIETRASANTA Yves  
PRATS-VIDAL Jany  
RIVEL Tamara  
ROSSIGNOL Stéphan  
SABIOLS Nicole  
SAINT-LEGER Francis  
TORREILLES Roger  
VERDIER Fabrice  
WEIL Michèle  
ZOUROUDIS Hélène

Représentés :

ALARY Damien  
BONNIEUX François  
BRUGUIERE Marie-Thérèse  
CRESTA Jacques  
DOMERGUE Jacques  
FLANDIN Richard  
FRÊCHE Georges  
GALANO Philippe  
LE DAIN Anne-Yvonne  
MARTINEZ Jean-Claude  
NEGRIER Béatrice  
RUTY Evelyne  
TIGNERES Colette  
VALAIZE Monique  
VINOT Chantal

52 élus sont présents.  
15 élus sont représentés.

\*\*\*\*\*

**M. BOURQUIN.** – Je voudrais vous dire que Georges FRÊCHE se rétablit de mieux en mieux et comme vous, je formule le vœu qu'il nous rejoigne le plus tôt possible, mais sachez que nous travaillons tous, avec les services, en lien direct avec lui à tout instant.

Je salue Jean-Claude GAYSSOT qui se rétablit très bien, à part une fort belle canne qui l'aide à se déplacer.

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**M. BOURQUIN.** – Il y a 21 rapports à l'ordre du jour. Avant de le faire adopter, je vous informe qu'il y a 4 rapports supplémentaires :

Rapport n° 01. – Vœu de reconnaissance du périmètre définitif du Pays Larzac Cœur d'Hérault

Rapport n° 01.19 – Reversement des sommes perçues par des stagiaires de la formation professionnelle - Gestion des abandons

Rapport n° 01.20 – Lancement du Programme Régional du Développement de la Formation Professionnelle en Languedoc-Roussillon/Septimanie (PRDFP)

Rapport n° 01.21 – Mise en place des outils politiques de l'animation régionale de la formation professionnelle en Languedoc-Roussillon (CARIF, OREF)

Il y a également un rapport retiré :

Rapport n° 01.11 – Parc Naturel Régional du Haut Languedoc – Annulation de titre de recette

et quatre correctifs :

1 correctif au rapport n° 01.01 – Représentation de la Région au sein d'organismes

1 correctif au rapport n° 01.10 – Parc Naturel Régional du Haut Languedoc – Statuts

1 correctif au rapport n° 01.14 – Comités de lignes

1 correctif au rapport n° 01.21 – Mise en place des outils politiques de l'animation régionale de la formation professionnelle en Languedoc-Roussillon (CARIF, OREF)

J'ai également trois questions orales : M. BLANC, pour le groupe UMP, M. MOYNIER, pour le groupe Non Inscrits, M. JAMET, pour le groupe FN.

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL REGIONAL DU 27 OCTOBRE 2004**

**M. BOURQUIN.** – Je vous demande d'adopter ce procès-verbal. Y a-t-il des remarques particulières ?

**M. JAMET.** – Rarement, l'idée m'était venue auparavant de vérifier si les propos que j'avais tenus avaient été correctement retranscrits dans les procès-verbaux soumis à notre approbation. J'ai pris pourtant cette peine pour le compte-rendu de la réunion du 27 octobre et bien m'en a pris puisque j'ai pu constater que sur un texte de 19 lignes, une longueur raisonnable me semble-t-il, les 3 lignes d'introduction et les 5 lignes de conclusion avaient été censurées, ce qui en dénaturait évidemment le sens et en compromettait la compréhension.

D'autre part, là où les ciseaux d'Anastasia n'étaient pas passés, j'ai relevé une erreur non négligeable. En effet, à propos du conflit qui m'opposait à la majorité sortante, vous avez mis dans ma bouche le terme de « bande de l'UMP », ce qui n'était pas gentil, alors que j'avais parlé d'un membre de l'UMP, ce qui, vous l'avouerez est beaucoup moins désobligeant.

Je vous serais obligé, en conséquence, de bien vouloir faire faire les rectifications et les ajouts nécessaires lors de la rédaction du procès-verbal définitif et je vous en remercie par avance.

**M. BOURQUIN.** – Je vais vous demander de me faire passer les rectificatifs tels que vous les souhaitez. Il est vrai qu'un compte-rendu ne peut pas toujours être in extenso. Il y a toujours des différences sur l'organisation des phrases et le libellé. On sait qu'entre l'écrit et le parlé, il y a une différence.

**M. COUDERC.** – Dans le même sens que ce qui vient d'être dit, mon intervention au début de la dernière séance a été totalement censurée puisqu'elle n'apparaît plus et je vous rappelle que je vous avais indiqué que nous n'acceptons pas que des dossiers importants soient inscrits en dernière heure et déposés en début de séance. Ces paroles-là n'apparaissent pas, ce qui fait que vous pouvez ainsi faire oublier que vous n'avez pas respecté les textes.

**M. BOURQUIN.** – Je vous fais remarquer que je viens de vous le demander et que c'est à l'unanimité que vous avez accepté qu'il y ait un dossier supplémentaire, comme toutes les autres fois.

**M. PASTOR.** – Concernant le rapport n° 01.02, mon intervention a également été diminuée et je demande donc à ce qu'elle soit rétablie, comme cela avait été fait la dernière fois que je l'avais demandé.

**M. BECQUE.** – Mon observation est d'ordre général, je l'ai déjà faite à différentes reprises et je rejoins ce que vient de dire Raymond COUDERC, à savoir que personnellement, mon agilité intellectuelle n'est pas suffisante pour, dans la demi-seconde que vous nous avez accordée, approuver l'ordre du jour modifié, réfléchir

aux conséquences de la décision que vous nous demandez de prendre. Je m'interroge très sincèrement sur le rôle que vous entendez voir jouer à l'opposition au sein de cette assemblée démocratique. Si, d'une part, des textes, et non des moindres, sont ajoutés en dernière minute sans que nous ayons eu le temps de nous concerter, d'y réfléchir et de préparer une réponse, et si d'autre part, comme je l'apprends aujourd'hui, votre intention est également de faire disparaître les observations de l'opposition, je me demande bien à quoi nous pouvons servir. Mais je crois comprendre que dans votre esprit nous ne servons à rien, donc nous essaierons d'en tirer toutes conséquences pour communiquer autrement si nous ne pouvons pas le faire ici.

**M. BOURQUIN.** – Il y a au moins une chose dont on est certain, c'est que je n'ai pas trop bien compris l'intérêt de vos remarques jusqu'à présent puisqu'un dossier est étudié en séance. On n'est pas là pour faire du cinéma mais pour travailler. Nous consacrerons donc le temps qu'il faut aux dossiers supplémentaires que je vous ai proposés et que vous avez adoptés à l'unanimité.

Je fais adopter le procès-verbal de la séance du Conseil Régional du 27 octobre 2004 :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN.  
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## QUESTIONS ORALES

**M. BOURQUIN.** – Il y a trois questions orales. Je donne la parole à M. JAMET.

**M. JAMET.** – Mettant en avant des raisons de santé publique, mais chacun sait que l'appétit du fisc y est pour beaucoup, l'Etat a augmenté considérablement le prix du tabac en 2003 et 2004 tout en laissant la contrebande circuler à travers les frontières passoirs de l'Europe actuelle.

Quoi que l'on pense des motifs avancés, une chose est sûre, il n'y a aucune raison pour que les débiteurs de tabac soient les seuls à faire les frais de cette politique et, notamment, qu'elle conduise à la ruine des débiteurs des régions frontalières.

Afin de mettre un coup d'arrêt à la dégradation de la situation des buralistes des zones frontalières, en général, et des Pyrénées-Orientales, en particulier, le groupe du Front National :

- apporte son soutien aux débiteurs de tabac des zones frontalières dans une situation critique qui exercent un commerce difficile mais essentiel pour le tissu social de notre pays en terme d'emploi et d'aménagement du territoire,
- demande à l'Etat de respecter les engagements pris avec les buralistes quant à la mise en place urgente d'un dispositif limitant le transport du tabac par les

particuliers afin de protéger les débitants de tabac des régions frontalières sans compromettre ses objectifs de santé publique, d'intensifier les contrôles douaniers tant aux frontières intérieures qu'extérieures de l'Union Européenne afin de lutter contre le trafic.

**M. BOURQUIN.** – Je passe la parole à M. BLANC pour sa question orale.

**M. BLANC.** – Je donne la parole à Mme FASSIO.

**Mme FASSIO.** – L'Agence Méditerranéenne de l'Environnement, lors de son assemblée générale du 15 novembre 2004, a prononcé sa dissolution. J'étais la seule représentante de la Région. L'assemblée du 22 novembre 2004 a été d'une très grande tenue malgré beaucoup d'émotion. Plusieurs salariés ont porté témoignage de leur activité passée, ils furent des militants de la protection de l'environnement et ont fait preuve d'un esprit d'équipe qui a perduré au-delà de mars 2004. La Présidente de l'AME, Colette ROCHE, a mené l'assemblée avec autorité et sans agressivité. Les membres de l'assemblée générale ont voté la dissolution de l'association entraînant, de fait, le licenciement des salariés. Cette décision difficile a été prise afin que les salariés, dans une méconnaissance totale de leur sort, puissent avoir droit au chômage à partir de début janvier. En effet, dix lettres signées de la Présidente ou des salariés ont été adressées au Président de la Région et n'ont obtenu aucune réponse.

Je vous demande quelles sont vos intentions sur la nouvelle organisation qui devrait permettre la mise en place de la politique de la Région dans le domaine de l'environnement et du développement durable votée il y a maintenant plus de quatre mois.

Le rapport de l'assemblée plénière de juillet 2004 reprenait, certes, les réunions de la « Région en chantier » mais en fait, recouvrait entièrement les différentes activités passées de l'AME.

Je vous demande donc quelles sont vos intentions vis-à-vis des salariés de l'AME qui ont effectué ces missions et qui, à ce titre, devraient être repris par la Région en application de l'article L122-12 du Code du Travail ?

**M. BOURQUIN.** – Je tiens à vous rappeler que M. BLANC, durant la précédente mandature, de mars 1998 à mars 2004, en sa qualité de Président de la Région, avait proposé et obtenu de sa majorité, à l'époque, l'autorisation de signer un contrat vous liant pour trois années avec cette association dénommée AME. C'est donc à vous et à vous seuls que revient la responsabilité du cadre contractuel retenu et du caractère nécessairement temporaire et limité de cette relation juridique. Mais vous avez, je suppose, pesé pleinement les raisons d'abord, puis les conséquences de votre choix. Par cette délibération du 7 décembre 2001, vous avez décidé d'engager la Région Languedoc-Roussillon du 1<sup>er</sup> janvier 2002 au 31 décembre 2004 dans cette relation avec l'AME. Cela vous a permis de verser à cette association, durant cette période, plus de 8 millions d'euros sur les exercices 2002, 2003, 2004 et il convient de souligner que l'actuelle majorité, présidée par Georges FRÊCHE, a honoré jusqu'à son terme les clauses du contrat que vous aviez passé. J'insiste, nous avons honoré

jusqu'à son terme les clauses du contrat que vous aviez passé. Ainsi, nous avons mandaté, les 3 juin 2004 et 17 septembre 2004, les dernières tranches de subventions votées par la majorité d'alors, soient 1 555 256 euros. Nous avons respecté aujourd'hui la clause d'extinction du contrat que vous avez conclu. Certes, une reconduction de cette convention est toujours juridiquement possible mais le Conseil Régional n'entend pas reconduire les missions confiées à cette association.

Ainsi, la problématique est bien différente de la question posée. En effet, d'une part, l'état des finances de la Région et le souci d'économie et de rationalisation des dépenses qui anime la nouvelle majorité ne nous permettent pas de reconduire cette convention eu égard à son montant. Cependant, nous avons mis un point d'honneur à respecter vos engagements contractuels jusqu'à leur terme en versant une dernière tranche de subventions. D'autre part, la nouvelle majorité régionale entend poursuivre d'autres objectifs que ceux que vous vous étiez assignés directement ou indirectement par le biais de l'AME. Il s'agit là d'un autre débat dont il conviendra de reparler ultérieurement.

Ainsi, ne reprenant pas les missions que vous avez confiées à l'AME, il ne peut y avoir juridiquement parlant de transfert de l'entité économique et, à ce titre, l'article L 122-12 du Code de Travail ne peut être appliqué.

En conclusion, je souhaite ici préciser que durant cette même mandature, de 1998 à 2004, vous avez signé de nombreux contrats avec de nombreuses associations oeuvrant dans des domaines très variés. Chaque fois, au terme de ces contrats, vous avez en toute liberté décidé de poursuivre ou d'arrêter les relations ainsi instaurées. Ainsi, mesurant aujourd'hui, comme vous hier, les responsabilités qui s'attachent à l'exercice des fonctions de Président de la Région, soucieux aujourd'hui comme vous hier, de défendre la libre administration des collectivités territoriales, connaissant comme vous les règles de droit qui fondent l'action publique, je sais aussi les différences que portent la gestion publique et la gestion privée, la comptabilité publique et la comptabilité privée, la fonction publique territoriale, le salariat de droit privé, la commande publique, les contrats de droit privé, et assume la responsabilité de choisir entre ces deux modes d'administration. Permettez que la nouvelle majorité de la Région L.R. Septimanie bénéficie de droits et d'une liberté identiques à ceux dont vous avez bénéficiés pendant toutes vos mandatures.

Je revendique donc simplement le respect de la démocratie et des institutions de la République Française.

Je donne la parole à M. MOYNIER, au nom du groupe des Non Inscrits.

**M. MOYNIER.** – Votre assemblée a remis en cause l'avenir du Contrat de Plan Etat-Région qui avait été proposé concernant les engagements extrêmement importants de l'Etat sur les grandes réalisations de l'enseignement supérieur et de la recherche susceptibles de structurer et de donner une chance de rayonnement à ce qui fait un des atouts de la Région Languedoc-Roussillon, la matière grise, et sur d'autres dossiers dont la ligne Béziers-Neussargues.

Où en est la déclaration pour un nouvel avenant et quand serons-nous saisis ?

En ce qui concerne l'IUT de Narbonne, suite à votre désengagement concernant la maîtrise d'ouvrage, le développement universitaire étant un élément fondamental de l'expansion économique locale, la Communauté d'Agglomération de la Narbonnaise est prête à se substituer à la Région pour prendre la maîtrise d'ouvrage relative à la construction des locaux du nouvel IUT. Je voudrais connaître votre décision sur cette éventualité.

**M. BOURQUIN.** – Je me bornerai à répondre sur le calendrier d'organisation arrêté d'un commun accord avec la Préfecture de Région. D'un commun accord entre la Région et la Préfecture de Région, il a été décidé d'ouvrir le chantier d'un nouvel avenant au contrat de plan, en terme direct, la révision au contrat de plan. Je tiens à vous dire qu'un calendrier a été arrêté, également d'un commun accord. Il prévoit l'envoi au Préfet d'une proposition d'avenant par la Région avant fin octobre, ce qui a été fait, pour permettre une signature avant le 31 décembre. Côté Région, il y a eu un travail au niveau des présidents et vice-présidents de commissions, des élus, pour que ce projet d'avenant, ou première discussion, soit transmis au Préfet de Région. Ce qui a été fait le 25 octobre. Depuis cette date, et alors que l'objectif était la signature le 31 décembre, nous n'avons pas eu de réponse. Le Président Georges FRÊCHE a donc relancé le Préfet de Région par trois courriers successifs les 19 novembre, 23 novembre et 8 décembre. Depuis, nous n'avons aucune nouvelle. Il y a un silence étourdissant de la part de la Préfecture de Région.

Je profite de votre question pour appeler une nouvelle fois M. Francis IDRAC, Préfet de Région, à assumer ses responsabilités et à prendre les dispositions nécessaires au respect des délais fixés conjointement.

**M. BLANC.** – Depuis notre dernière session, notre ancien collègue, 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil Régional, René COUVEINHES, a disparu. Je pense que la moindre dignité est de rappeler et de rendre un hommage à celui qui a participé très activement aux travaux de notre assemblée. Je regrette qu'il n'y ait pas eu un mot pour évoquer la disparition d'une figure.

La deuxième disparition est celle de celui qui, pendant plusieurs années, depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1997, a assumé les fonctions de Directeur Général des Services de la Région Languedoc-Roussillon. Quelles que soient les positions sur les bancs de cette assemblée, il me semble, M. le Président, que le minimum est de rendre hommage à celui qui a consacré une partie de sa vie au service du Languedoc-Roussillon avec qualité, dévouement et intelligence. Il me paraît qu'il était dans la nature des choses et dans le respect des personnes qu'en ouverture des travaux de cette session, hommage lui soit rendu.

**M. BOURQUIN.** – M. l'ancien Président, vous avez deviné que vous étiez le mieux placé pour parler de M. COUVEINHES et de M. KOTAS et je vous remercie d'avoir évoqué leur travail et leur implication. Je m'en tiendrai donc à l'hommage et aux propos que vous avez tenus pour eux. Je n'ai pas eu personnellement l'honneur de les connaître, et comme vous et comme tous, je m'incline devant la mémoire de ces deux hommes.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01. – VŒU POUR LA RECONNAISSANCE DU PERIMETRE DEFINITIF DU PAYS LARZAC CŒUR D'HERAULT**

**M. ANDRIEU.** – Nous venons d'être saisis par le Président de l'Association du Pays Larzac Cœur d'Hérault pour donner notre avis sur le périmètre définitif de ce Pays.

Reconnu en périmètre d'étude après les avis favorables de la Commission Régionale à l'Aménagement et au Développement du Territoire du 18 mars 2002, du Conseil Régional Languedoc-Roussillon du 12 octobre 2001, du Conseil Général de l'Hérault et de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale de l'Hérault, ce territoire qui rassemble 51 120 habitants comprend 77 communes regroupées autour de 4 communautés de communes.

Sollicité une première fois pour donner son avis sur la charte de développement durable et sur le périmètre définitif, le Conseil Régional, en date du 13 novembre 2003, a donné un avis de surseoir à statuer, comme d'ailleurs sur un certain nombre de Pays qui aujourd'hui émergent de façon définitive.

Aujourd'hui, à la suite de plusieurs réunions de concertation menées par l'Association, un accord de l'ensemble des communautés de communes de ce territoire paraît se concrétiser.

La Charte de Territoire qui nous est proposée met en avant l'organisation et l'union des acteurs du territoire pour une urbanisation plus cohérente, le maintien de la qualité de la vie sur le territoire, la création d'emplois et de richesses à partir des potentiels naturels et économiques existants. Elle est le fruit d'une vision partagée entre élus et représentants de la population, de la société civile, comme le mentionne expressément la loi de 1999 modifiée par la loi de 2003.

En conséquence, compte tenu de la nouvelle cohérence géographique de cet espace de projet et de la dynamique collective des acteurs du territoire, je vous propose que la Région Languedoc-Roussillon/Septimanie apporte tout d'abord son soutien à cette démarche participative de Pays et demande à M. le Préfet de Région que toutes les dispositions soient prises, en application de la loi du 2 juillet 2003 relative aux Pays, pour la reconnaissance de ce périmètre définitif, étape nécessaire avant d'entreprendre les démarches de contractualisation.

En effet, il semblerait que tous les éléments soient réunis pour que M. le Préfet de Région nous saisisse officiellement, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Nous avons donc proposé ce vœu qui fait office d'auto-saisine pour faire avancer les démarches de Pays et celui-là en particulier, qui est au cœur du département de l'Hérault.

Au-delà de ce vœu concernant le Larzac Cœur d'Hérault, je voudrais dire en séance plénière que j'aurais aimé annoncer le même vœu, avec la même force et la même volonté, concernant le Pays Carcassonnais. Mais dans le département de l'Aude, et plus précisément à Carcassonne, il semblerait que les approches territoriales soient différentes de partout ailleurs en France. Au moment où l'ensemble des intercommunalités, l'ensemble des régions de France, des départements de France,

des intercommunalités de France posent de vraies questions sur des logiques de développement territorial, à Carcassonne, sachez-le, les choses se passent différemment. Le Président de l'ARF et les régions, le Président de l'ADF et les départements, le Président de l'ADCF, Marc CENSI, ancien Président de la Région Midi-Pyrénées, et les intercommunalités, se posent des questions d'articulation de ces structures intercommunales autour des intercommunalités, des pays et des agglomérations. Il y a deux jours, la majorité de l'Agglomération de Carcassonne a délibéré pour quitter la démarche de Pays Carcassonnais, ce qui est absolument inconcevable au moment où les partenariats, autour de projets territoriaux, se mettent en place sur l'ensemble du territoire national.

Je crois qu'il est inconséquent, aujourd'hui, en 2004, au moment où nous sommes en train de contractualiser sur des logiques de développements globaux prenant en compte les spécificités des territoires et leur développement, qu'une agglomération, par souci de repli sur soi, décide de refuser une adhésion à une démarche plus large de projet territorial. D'autant que sur ce territoire-là, il y a de véritables problématiques de développement, tant liés à la viticulture, et vous savez combien la situation est complexe, qu'aux problèmes de Salsignes et là encore, ces problèmes-là nécessitent de vrais partenariats. Il est inconcevable et inconvenant que la logique se limite à une vision très politicienne de repli sur soi. Je vous fais part ici de mon regret, au nom des élus de la majorité régionale du département de l'Aude, car nous avons obtenu six mois de délai pour signer les conventions sur les Pays et M. RAFFARIN lui-même, contre toute attente, constatant que ces logiques étaient pertinentes, avait permis ce sursis. Dans l'Aude, non, nous refusons un partenariat sur un vrai projet, nous décidons de nous isoler et encore une fois, de créer un clivage fort entre une logique urbaine et péri-urbaine et une logique rurale.

Je le redis ici, ce sont des décisions politiciennes inconcevables et inacceptables. Je voulais, de façon très solennelle, au nom des élus audois, le dire avec force, car il en va aussi de nos politiques futures régionales en matière d'aménagement et de développement des territoires et nous serons amenés, dans les mois à venir, à tenir compte de ces manques de volonté partenariale au sein des agglomérations, comme la décision qui vient d'être prise à Carcassonne.

**M. BOURQUIN.** – Bravo, M. ANDRIEU, homme passionné du terroir.

**M. GARINO.** – Je voudrais appuyer ce que vient de dire M. ANDRIEU. Je suis scandalisé par ce qui s'est passé à la Communauté d'Agglomération de Carcassonne. 41 élus sur 64 ont bafoué la démocratie participative sur un Pays alors que 80 Conseils Municipaux sur 96 ont adopté après délibération la charte et le périmètre, alors que 7 communautés de communes sur 7 ont adopté la charte et le périmètre, que le Conseil Général a adopté la charte et le périmètre. Donc, alors qu'une majorité très large de ce Pays était favorable à la charte et au périmètre, 41 élus ont cassé cette démarche participative. Près de 400 personnes dans 9 commissions, avec des citoyens, des élus, des socio-professionnels, ont travaillé des mois et des mois pour élaborer cette charte, 41 élus de la majorité de la Communauté d'Agglomération de Carcassonne ont décidé d'en finir avec cette démarche citoyenne et participative. Je le regrette profondément. J'espère que le bon sens reviendra et que peut-être, dans cette assemblée, une nouvelle majorité

décidera de revenir sur le Pays car là est la possibilité du développement d'un territoire.

**M. BLANC.** – Je voudrais rappeler qu'il n'y a pas de tutelle d'une collectivité sur une autre. La Région est maître de ses décisions, le département et les communes aussi. Pour ce qui nous concerne, nous avons toujours défendu la liberté des communes de se déterminer selon leurs propres choix et nous ne pouvons accepter qu'on fasse ici le procès de telle ou telle commune.

**M. BOURQUIN.** – Nous avons appelé ce dossier « vœu » car c'est une auto-saisine. Aujourd'hui, on sent bien qu'il y a une volonté, toujours dans le même camp, de ne pas faire avancer la démarche administrative sur les Pays. Nous en profitons aujourd'hui pour dire que notre conception de l'aménagement du territoire passe justement par toutes ces inter-communalités. C'est sur ces outils-là que la Région Languedoc-Roussillon/Septimanie compte s'appuyer pour faire sa politique territoriale. Aujourd'hui, une assemblée d'élus du peuple est obligée de s'auto-saisir sur une démarche administrative qui aurait dû être initiée par un représentant officiel de l'Etat. Si cela n'est pas un manquement grave à des devoirs, à des responsabilités du représentant de l'Etat, qu'est-ce donc ?

Concernant la remarque sur les affaires supplémentaires, je précise que s'il vous faut plus de temps pour étudier ce rapport, je suis prêt à demander à l'assemblée d'y passer le temps qu'il faut. Dites-moi les informations qu'il vous faut, je suis prêt à faire en sorte que vous les ayez, en fonction de questions précises. Je risque d'être déçu et de ne pas avoir de questions précises de votre part, je vois bien que c'est un stratagème de réponses et je ne pourrai pas m'en contenter. L'affaire est trop importante puisqu'il s'agit de reconnaître cela avant le 31 décembre.

**M. BECQUE.** – Je vais vous poser la question qui me vient à l'esprit sur la méthode car elle me paraît quand même essentielle dans le mode de fonctionnement de notre assemblée. Vous venez de nous dire que vous étiez disposé à prendre le temps qu'il fallait pour que la démocratie soit respectée, que nous puissions débattre de ces sujets.

Je vous exprime mon étonnement, non pas sur le problème de l'Aude que je ne connais pas mais sur la méthode générale qui fait que notre assemblée régionale n'a, à ma connaissance, jamais été saisie ni débattu d'un problème assez similaire, celui du Parc Régional des Pyrénées Catalanes qui a disparu alors même que la totalité des 63 communes concernées avaient voté favorablement. Notre assemblée n'a jamais eu à connaître de ce sujet, n'en a jamais délibéré, a fortiori, n'a jamais voté, alors que de facto, ce parc n'existe plus, entraînant par la même occasion la mise au chômage de 9 personnes. Je m'interroge. Je conçois qu'il puisse être de l'intérêt des élus de l'Aude de venir ici débattre de ce sujet qui, probablement pour eux, est extrêmement important, mais je dis que si nous adoptons la méthode de devoir débattre de ces sujets, je vous demanderai très rapidement de mettre à l'ordre du jour la question du Parc Régional des Pyrénées Catalanes.

**M. BOURQUIN.** – Je vous ai dit qu'on laissait du temps pour ce sujet et vous passez à un autre, mais qu'à cela ne tienne. Il ne s'agit d'abord pas de 63 communes mais

de 64. Elles ont délibéré et viennent de terminer leur délibération. Il y a eu du temps perdu en raison de la volonté de suprématie de l'ancien Président de Région sur cet outil, laissant de côté le Conseil Général des Pyrénées-Orientales. Ce parc n'a pas pu avancer dans sa reconnaissance car tous les parcs en France doivent prévoir l'égalité numérique des représentants de la Région et du Département et un département sur lequel est situé le parc ne peut être absent du Conseil d'Administration. Telle était la volonté de l'ancien Président de la Région. Il n'y a donc pas eu de reconnaissance nationale et c'est le gouvernement UMP de M. RAFFARIN, qui a imposé au Président de Région de l'époque d'avoir des statuts prévoyant l'égalité de représentations entre le Conseil Régional et le Conseil Général. Par voie de conséquence, il a fallu délibérer à nouveau dans toutes les communes depuis le printemps dernier, ce qui vient d'être terminé, mais là où vous semblez méconnaître les lois de la République, c'est que celui qui initie la démarche des parcs est l'Etat. Il appartient donc au représentant de l'Etat, le Préfet, de prendre l'initiative et de mettre en place cette structure, à partir du moment où toutes les délibérations des communes ont été prises. Quand il y aura une assemblée qui aura délibéré et voté pour un président, là, elle s'auto-déterminera. Mais, la mise en place revient à l'Etat et à son représentant au niveau de la Région. Nous l'invitons à mettre en place le plus rapidement possible le Parc Régional Naturel des Pyrénées Catalanes.

Si vous insistez pour dire que vous avez une certaine forme d'incompétence à traiter rapidement un dossier, il faudra en tirer les conséquences auprès de nos électeurs et le leur dire.

**Mme BOUSQUET.** – Je voudrais revenir au vœu pour vous dire que sur le territoire du Cœur d'Hérault, la raison semble l'emporter après près de 3 ans de tergiversation d'une communauté de communes. Aujourd'hui, la communauté de communes du Lodévois s'apprête à approuver la charte du périmètre définitif de ce Pays. La Région avait été sollicitée à l'époque et n'avait pas répondu. Je crois que le Député-Maire de Lodève a compris que la solidarité s'imposait sur ce territoire et donc la raison va finalement l'emporter. C'est une excellente chose que notre assemblée puisse aujourd'hui se montrer solidaire de cette démarche, ce qui aurait dû être fait il y a déjà 2 ans puisque le Conseil Général avait pris cette décision en 2002.

**M. BOURQUIN.** – La dernière fois, nous avons adopté un Pays dans le Gard, c'était exactement pareil, nous avons adopté le Pays dont je suis le Président dans les Pyrénées-Orientales, c'était exactement pareil, bloqué depuis plus de 2 ans. Nous sommes en train de nous ouvrir à toutes ces démarches qui n'auraient pas dû être bloquées depuis 2 ans.

**M. ANDRIEU.** – Je voudrais reprendre les propos de Mme BOUSQUET pour dire que le Pays Larzac Cœur d'Hérault est au même stade que les autres Pays de la région en terme de démarches. Il est fait état ici de non-compréhension face à l'inaction des services de l'Etat. Chacun peut se faire une idée de pourquoi le Préfet de Région ne nous saisit pas aujourd'hui sur ce projet de Pays en plein cœur de l'Hérault.

J'entends le Sénateur de la Lozère, M. BLANC, intervenir sur l'autonomie des communes. J'ai l'honneur et le privilège de présider un autre Pays du département de l'Aude, le Pays Corbières-Minervois, où il y a 4 ans maintenant, plus de 75

communes ont délibéré unanimement ainsi que les 6 intercommunalités sur la reconnaissance du périmètre de Pays et il a fallu attendre quelques jours après les élections du mois de mars pour qu'enfin ce Pays soit reconnu.

Concernant le parc des Pyrénées Catalanes, j'étais hier avec Jean-Louis JOSEPH, le Président National de la Fédération des Parcs Naturels Régionaux de France, qui s'est accordé à reconnaître le bien-fondé de la démarche initiée sur l'ensemble des Pays de la Région, à la fois le Parc de la Narbonnaise, celui du Haut Languedoc sur lequel nous reviendrons tout à l'heure et le Parc des Pyrénées Catalanes. Il est tout à fait prêt à accompagner la démarche que nous avons engagée de façon concertée à l'échelle régionale.

**M. BOURQUIN.** – D'une façon volontariste et compte tenu de la nouvelle cohérence géographique de cet espace de projets et de la dynamique collective des acteurs du territoire, je vous propose que la Région apporte son soutien à cette démarche participative de Pays et de demander à M. le Préfet de Région que toutes les dispositions soient prises, en application de la loi n° 2003-590 du 2 juillet 2003 relative aux Pays, pour la reconnaissance de ce périmètre définitif, étape nécessaire avant d'entreprendre les démarches de contractualisation. Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN.  
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.01. – REPRESENTATION DE LA REGION AU SEIN D'ORGANISMES**

### **M. BOURQUIN. –**

Par délibération N° 01.15 du 29 avril 2004, le Conseil Régional a désigné au sein du Syndicat Mixte de Gestion et de Développement du Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) : M. Silvain PASTOR, Mme Eliane BAUDUIN, Mme Tamara RIVEL, M. Patrick MALAVIEILLE, en qualité de représentants titulaires de la Région. Suite aux nouvelles délégations accordées aux élus, il convient de revoir les représentations au sein de cet organisme (cf annexe « Culture »).

Par délibération N° 01.09 du 2 juillet 2004, le Conseil Régional a désigné :

- au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Agoût Mme Marie-Christine BOUSQUET en qualité de représentant titulaire et M. Jean-Louis BOUSQUET en qualité de représentant suppléant de la Région. Mme Marie-Christine BOUSQUET ayant démissionné de ce mandat, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire de la Région (cf annexe « Environnement et Espaces Naturels »).

- au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Agly M. Philippe GALANO, en qualité de représentant titulaire, et Mme Michèle COMPS, en qualité de représentant suppléant de la Région. Mme Michèle COMPS ayant démissionné de ce mandat, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant suppléant de la Région (cf annexe « Environnement et Espaces Naturels »).

Par délibération N° 01.01 du 28 septembre 2004, le Conseil Régional a désigné au sein du Comité de Bassin d'Emploi du Sud du Pays de la Haute Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises Madame Jacqueline BESSET, en qualité de représentant titulaire de la Région. Mme Jacqueline BESSET ayant démissionné de ce mandat, il convient de procéder à la désignation d'un nouveau représentant titulaire de la Région (cf annexe « Développement Economique »).

Je passe au vote de ces désignations :

#### **AMENAGEMENT DU TERRITOIRE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Commission Départementale d'Organisation et de Modernisation des Services Publics du département de la Lozère 48000 MENDE	Alain BERTRAND	Jean-Paul BORE

#### **CULTURE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Syndicat Mixte de Gestion et de Développement du Centre Interrégional de Développement de l'Occitan (CIRDOC) 34503 BEZIERS	Eric ANDRIEU Eliane BAUDUIN Tamara RIVEL Patrick MALAVIEILLE	

#### **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Comité de Bassin d'Emploi du Sud du Pays de la Haute Vallée de l'Aude et des Pyrénées Audoises 11500 QUILLAN	Eric ANDRIEU	

#### **ENVIRONNEMENT & ESPACES NATURELS**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Comité Consultatif de la Réserve Naturelle des Gorges de l'Ardèche 07007 PRIVAS	Silvain PASTOR	Chantal VINOT

Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Agoût 81013 ALBI	Michèle COMPS	
Commission Locale de l'Eau du SAGE de L'Agly 66951 PERPIGNAN		Nicole SABIOLS
Commission Locale d'Information auprès du site de MARCOULE (CLI du Gard)	Laurette BASTAROLI	

#### FORMATION

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Association Médias Forma Sud 34000 MONTPELLIER	Le Président (membre de droit) Maryse ARDITI Josianne COLLERAIS	
Association de Développement des Pyrénées par la Formation (A.D.E.F.P.O.) 31080 TOULOUSE	Michel LENTHERIC Eric ANDRIEU Henry GARINO Béatrice NEGRIER Jacques CRESTA	

#### FINANCES

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Sociétés Locales d'Epargne en Languedoc- Roussillon Assemblée Générale  ° Pic St Loup  ° Lez Littoral Lunellois  ° L'Ecusson  ° Grand M	Marie MEUNIER-POLGE  Robert NAVARRO  Paulette CHARLES  Josianne COLLERAIS	

**MER, PECHE & PORTS**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Comité de pilotage stratégique du port d'intérêt national de Port-la-Nouvelle	Jean-Baptiste GIORDANO	
Commission Régionale pour l'Amélioration des Conditions de Débarquement des Produits de la Mer (CORECODE) 34207 SETE	Michèle WEIL	Jean-Baptiste GIORDANO

**RECHERCHE & TRANSFERT DE TECHNOLOGIE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie (C.S.R.T.) 34062 MONTPELLIER	Anne-Yvonne LEDAIN	

**ORGANISMES A VOCATION EUROPEENNE**

<b>ORGANISME</b>	<b>TITULAIRE</b>	<b>SUPPLEANT</b>
Assemblée des Régions Européennes Viticoles 33000 BORDEAUX	Georges FRÊCHE Damien ALARY Robert NAVARRO Jean-Claude GAYSSOT Michèle COMPS	
Association Européenne des Elus de Montagne 67964 STRASBOURG	Alain BERTRAND	
Association des Régions Frontalières (A.R.F.E.) Gronau (Allemagne)	Corinne GIACOMETTI	
Comité de Pré-programmation Est du Programme INTERREG III-A Espagne-France 33077 BORDEAUX	Christian BOURQUIN	
Commission Interméditerranéenne de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe (C.R.P.M.) 35700 RENNES	Robert NAVARRO	

## ENSEIGNEMENT SECONDAIRE

ORGANISME	TITULAIRE	SUPPLEANT
Conseil Académique des Langues Régionales 34064 MONTPELLIER	Eric ANDRIEU	

**M. BLANC.** – Encore une fois, vous ne respectez en rien la réalité de cette assemblée régionale. C'est la seule Région où on se comporte de la sorte.

**M. BOURQUIN.** – Aujourd'hui, la majorité qui gouverne cette assemblée envoie ses représentants siéger au sein des organismes où elle doit porter sa voix. Jusqu'à présent, il n'y a surtout pas d'accord de gouvernement avec vous, heureusement, et donc, vous ne pouvez pas aller sereinement porter la voix de la majorité de cette assemblée à l'extérieur. Vous comprendrez donc que fort légitimement et fort normalement, il serait fou de désigner des élus représentant le contraire de la politique appliquée dans cette assemblée.

**Mme JAMET.** – Nous allons, comme les fois précédentes, nous opposer à cette délibération et cela pour les raisons que nous avons maintes fois dénoncées.

Tout d'abord, parce que vous n'avez jamais respecté la règle démocratique de représentation à la proportionnelle au sein des organismes extérieurs, au contraire de certaines régions plus legalistes.

Ensuite, parce qu'en accaparant près de 800 postes pour 43 élus, comme l'avait déjà remarqué notre collègue, François BONNIEUX, qui ne parlait là que des désignations en plénière, nous nous interrogeons sur la réalité de ces représentations.

Enfin, parce que notre assemblée n'en finit plus de revoter des représentations au sein d'organismes pour différentes raisons, démission de l'élu au cumul, comme c'est le cas aujourd'hui, changement de qualité, erreur de procédure de vote, comme ce fut le cas pour l'élection des membres de jury de concours.

Tout cela serait comique et prêterait à sourire, si les intérêts de nos concitoyens n'étaient pas en jeu.

En effet, comment pouvez-vous contribuer à soutenir réellement ces organismes, être à leur écoute, leur apporter des solutions concrètes, si personne ne représente la Région et ne fait pas conséquent remonter l'information aux services compétents de notre collectivité ?

Or, malgré nos différentes interventions, vous persistez, coûte que coûte, à monopoliser toutes les responsabilités. Et bien, assumez-en les conséquences.

Pouvez-vous donc éclairer nos concitoyens, qui sont en droit de connaître la réalité des postes occupés dans le cadre de ces représentations que vous prétendez prendre seuls en charge. ?

La transparence est une des vertus démocratiques à laquelle, je le reconnais bien

volontiers, vous ne nous avez pas habitués. Mais, il n'est jamais trop tard pour bien faire.

Et puisque vous nous invitez à « jouer notre rôle d'opposant », nous vous demandons solennellement que vous transmettiez, chaque mois, à tous les élus de cette assemblée, la liste des présences effectives des représentants de la Région pour chaque réunion de ces organismes extérieurs.

Ainsi, chacun d'entre nous et au-delà l'ensemble de nos concitoyens pourront juger du résultat de vos méthodes.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, MM. GIORDANO, PIETRASANTA.

Contre : Groupes UMP, Non Inscrits, FN.

Abstentions : Mmes ARDITI, COMPS, MEUNIER-POLGE, MM. LENTHERIC, PASTOR.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.02. – DESIGNATION DES CONSEILLERS REGIONAUX AU SEIN DU COMITE D' ACTIONS SOCIALES SPORTIVES ET CULTURELLES**

**M. BOURQUIN.** – Il y avait auparavant une organisation comme celle que nous présentons aujourd'hui mais dont les modalités de fonctionnement ne correspondaient pas aux attentes de la collectivité.

Le Comité d'Actions Sociales Sportives et Culturelles de la Région Languedoc Roussillon est une association, actuellement en cours de création, qui aura pour objet d'instituer en faveur du personnel régional toutes formes d'activités sociales, culturelles et de loisirs.

Les projets de statuts du Comité d'Actions Sociales Sportives et Culturelles de la Région Languedoc Roussillon prévoient que cet organisme sera administré par un Conseil d'Administration composé paritairement de huit membres représentant des élus du Conseil Régional et désignés par ce dernier, et de huit membres représentant le personnel, élus sur des listes de candidats présentés par les organisations syndicales représentatives au Comité Technique Paritaire du Conseil Régional.

La durée du mandat des membres du Conseil d'Administration sera de 5 ans.

Les élections des membres représentant le personnel se dérouleront le 16 décembre 2004.

Il convient donc, dès à présent, de procéder à la désignation de huit représentants du Conseil Régional, ainsi que de huit suppléants.

Une assemblée générale constitutive composée des membres représentant le personnel et les élus se réunira, à partir du 17 décembre 2004, afin d'approuver les statuts de cette association et de désigner les membres de son bureau.

Ces derniers seront chargés de remplir les formalités de déclaration et de publication prescrites par la loi du 1<sup>er</sup> juillet 1901 relative au contrat d'association.

Je vous propose donc de procéder à la désignation de huit représentants du Conseil Régional et de huit suppléants pour siéger au sein du Comité d'Actions Sociales Sportives et Culturelles de la Région Languedoc Roussillon.

Je vous propose de désigner :

Titulaires :

- M. Georges FRÊCHE
- Mme Béatrice NEGRIER
- Mme Maryse ARDITI
- M. Max LEVITA
- Mme Paulette CHARLES
- M. Robert CRAUSTE
- M. Jean-Paul BORE
- Mme Josianne COLLERAIS

Suppléants :

- M. Frédéric LOPEZ
- Mme Nicole SABIOLS
- Mme Jacqueline BESSET
- Mme Chantal VINOT
- Mme Colette TIGNERES
- M. Jean-Baptiste GIORDANO
- Mme Marie MEUNIER-POLGE
- M. Jean-Louis BOUSQUET

**M. BLANC.** – Je ne peux pas laisser mettre en cause l'ancien comité d'organisation des œuvres sociales. Il était totalement géré par l'ensemble des personnels et de leurs représentants. Il n'y avait aucun membre élu mais il a toujours respecté la transparence et il s'est toujours mobilisé pour l'intérêt vrai des personnels. Il n'a pas organisé, comme certains le soupçonnaient, des voyages pour des élus. Il a tenu compte de ce que souhaitait l'ensemble des personnels.

**M. BOURQUIN.** – Sur le fait qu'il y ait eu une organisation qui se soit mobilisée pour des actions, je vous l'accorde totalement, mon propos n'était pas là. Mais nous voulons en priorité la transparence des règles de fonctionnement. Par exemple, lorsque nous avons eu l'occasion de solliciter le budget, on n'a pas été en mesure de nous donner un élément comptable. Je précise qu'il n'y a pas que les élus qui entrent dans cette organisation mais aussi toutes les organisations représentatives. Nous voulons des gens représentatifs. Les syndicats feront leur entrée car ils sont tous représentatifs de l'organisation de l'institution et des personnels. Les personnels votent, les syndicats sont à l'intérieur, les élus aussi. Ceux qui représentent la direction de cette institution, l'exécutif, seront présents dans cette organisation pour la transparence et pour vérifier la bonne application des sommes versées. Si certains le découvrent, c'est qu'ils avaient de mauvaises habitudes, c'est partout pareil, les conseils régionaux, les conseils généraux et les mairies.

**M. BLANC.** – Vous ne pouvez pas dire que la loi n'était pas respectée, par contre, vous souhaitez, comme nous le souhaitons, qu'il y ait un contrôle, pour une fois, c'est le rôle de l'administration. Vous confiez tous les pouvoirs à l'administration dans cette région, par contre, lorsque c'est sa mission, vous l'enlevez pour mettre des élus. Il y a vraiment une contradiction dans le fonctionnement normal des choses.

**M. BOURQUIN.** – Je pense que les mieux positionnés pour représenter l'institution sont les élus. Je passe au vote :

Pour : Groupes PS et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens.

Contre : Groupes UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.03. – CONTENTIEUX – CHEQUE LIRE – CONDAMNATION REGION**

**M. BOURQUIN.** - La société Le Chèque Lire, membre du groupe Chèque Déjeuner, a assigné la collectivité régionale en janvier 2000 aux fins de la voir condamnée pour actes de contrefaçon pour l'emploi de la marque « Chèque Culture » lors de l'émission de coupons de paiement auprès des lycéens de la Région Languedoc-Roussillon.

Par jugement du 10 décembre 2002, le Tribunal de Grande Instance de Montpellier a condamné la collectivité régionale pour actes de contrefaçon pour l'utilisation de la marque « Chèque Culture ».

Outre l'interdiction faite à la Région d'éditer, de diffuser et de faire usage de cette marque, la collectivité régionale a été condamnée à payer à la société Le Chèque Lire la somme de 20.000 euros à titre de dommages et intérêts, avec intérêts à taux légal à compter du jugement, et de 2.300 euros sur le fondement de l'article 700 du Nouveau Code de Procédure Civile.

La Région a toutefois interjeté appel de ce jugement devant la Cour d'Appel de Montpellier qui a rendu son arrêt le 26 octobre dernier.

La Cour d'Appel a confirmé la condamnation de la collectivité régionale pour actes de contrefaçon et de nouveau condamné la Région au paiement à la société Le Chèque Lire de la somme de 2.000 euros au titre de l'article 700 du NCPC.

Au vu de l'argumentation retenue par les juges et du caractère non contestable de l'utilisation contrefaite de la marque Chèque Culture, la collectivité régionale n'entend pas se pourvoir en cassation dans cette affaire.

Je vous propose donc de prendre acte de l'arrêt de la Cour d'Appel du 26 octobre dernier qui a condamné la collectivité régionale pour actes de contrefaçon,

Par ailleurs, il convient d'autoriser le Président à :

- procéder au règlement des dépens de première instance et d'appel
- verser à la société Le Chèque Lire :
  - la somme de 20.000 euros à titre de dommages et intérêts, augmentés des intérêts au taux légal à compter du jugement du 10 décembre 2002,

- les sommes de 2.300 euros en première instance et de 2.000 euros en appel, et ce sur le fondement de l'article 700 du NCPC.

**M. MALAVIEILLE.** – Cette décision que nous votons aujourd'hui va engager des dépenses sur le plan financier puisque la région est condamnée à payer les sommes que vous avez indiquées. M. BLANC, tout à l'heure, nous faisait le reproche de notre administration. J'ai envie de lui dire qu'il aurait bien fait d'écouter la sienne en temps voulu sur cette affaire. Car au-delà de la condamnation concernant le Chèque Culture, je voudrais dire à notre assemblée que cette affaire a été sur le plan économique, lamentable, sur le plan politique, inefficace et sur le plan juridique, condamnable puisque nous sommes condamnés. J'ai découvert que depuis 1999 que ce chèque avait été mis en place, 1900 chèques n'avaient pas été utilisés. On mobilisait donc un certain nombre de crédits de manière très inutile. D'ailleurs, l'administration de M. BLANC, dans une note de M. BAYLE, directeur de la culture de l'époque, lui disait : « le Chèque Culture Lycéens n'était pas un outil adapté. Nous rencontrons des difficultés à faire circuler l'information. Les documents envoyés par la Région dorment dans des cartons dans les lycées. Enfin, je vous informe que la dénomination Chèque Culture Lycéens peut nous amener des ennuis avec la justice, il faudrait se rapprocher de l'INPI pour déposer une nouvelle dénomination. » Non seulement vous n'avez pas écouté votre administration sur le plan juridique et administratif, mais ensuite, vous avez poursuivi une politique complètement inefficace puisque pour l'année 2003, par exemple, nous avons eu 106 Chèques Culture au niveau régional, 0 pour l'Aude, 14 pour le Gard, 80 pour l'Hérault, 12 pour les Pyrénées-Orientales et 0 pour la Lozère.

Je persiste et signe, M. le Président, c'est quand même dramatique que nous soyons aujourd'hui obligés de payer 20 000 euros plus un certain nombre de sommes dans le cadre de ce procès pour une action qui a été déconcertante tant au point de vue de la concertation que de la mise en œuvre et je regrette, bien évidemment, M. BLANC, que vous n'ayez pas suivi avec beaucoup d'intérêt et d'attention la note de votre directeur de la culture de l'époque.

**M. BLANC.** – Je constate que les documents n'ont pas été brûlés. Je me réjouis que vous ayez lu cette note. Au passage, je suis un peu étonné que vous ayez vidé le directeur, auteur de cette note, qui s'exprimait avec une très grande liberté. Dont acte.

C'est vrai que cette opération n'a pas marché comme on aurait pu le souhaiter. Les raisons sont peut-être à analyser dans des blocages survenus mais il faut assumer. Le principe du chèque était tout à fait fort, il respectait la liberté des jeunes par rapport à l'accès à la culture et par rapport au livre. Je pense que si on avait développé, en le maîtrisant sans doute mieux, le problème du chèque, on aurait peut-être évité d'entrer, par rapport à la gratuité des livres, dans une procédure très lourde, qui a généré des incompréhensions. On aurait pu réussir à apporter la gratuité des livres de manière beaucoup plus efficace, plus sélective c'est vrai, mais par rapport à ceux qui en avaient le plus besoin. Dont acte.

Vous renoncez à la cassation, c'est votre droit, bien entendu, je respecte votre liberté.

**M. BOURQUIN.** – Vous avez initié cela en 1999, à peine 41 chéquiers dans toute la région, vous ne réagissez pas. En 2000, aucun dans toute la région, vous ne réagissez pas. Je me souviens avoir vu des publicités partout disant aux jeunes qu'on s'occupait d'eux, que grâce à Jacques BLANC, ils étaient libres d'aller où ils voulaient et en fait, personne n'y allait. Vous n'avez pas rectifié le tir. En 2001, 144 chèques et vous n'avez pas rectifié le tir. En plus, pour couronner le tout, vous faites de la contrefaçon. Tout à l'heure, en début de séance, vous demandiez du droit et de la rigueur, sincèrement, cela fait 5 ans que vous auriez dû en avoir sur ce dossier.

**M. BECQUE.** – Je prends acte de ce que vient de dire M. MALAVIEILLE sur l'échec de cette opération. Mais dans ce cas, pourquoi renoncer au pourvoi en cassation parce que ces informations-là, la Cour de Cassation pourrait peut-être les utiliser pour diminuer les dommages et intérêts, alors pourquoi renoncez-vous au pourvoi ? C'est juste une question.

**M. BOURQUIN.** – On a assez perdu d'argent et assez amusé la galerie dans ce dossier.

Je vais passer au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN.  
Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits.

Adopté à la Majorité.

#### **RAPPORT N° 01.04. – SUBVENTIONS OCTROYEES AUX MUTUELLES DE FONCTIONNAIRES**

**M. BOURQUIN.** – Là aussi, nous allons renforcer la clarté et revenir au droit. Ce retour au droit doit intéresser notre assemblée et plus particulièrement ceux qui s'en étaient écartés. Il s'agit de considérer que notre aide aux agents dans le dossier des mutuelles prend la forme d'une subvention conventionnelle avec les organismes mutualistes et non pas d'une participation directe. La nuance est d'importance car il s'agit d'un dossier collectif pour l'ensemble des agents, ce qui n'était pas le cas jusqu'à présent. Cette subvention sera en conformité avec les règles applicables en la matière et elle correspond à 25 % des cotisations effectivement versées par les agents de la collectivité adhérant à la mutuelle sans pouvoir excéder le tiers des charges entraîné par le service des prestations allouées.

En contrepartie, la Mutuelle s'engage à réduire le montant des cotisations des agents du Conseil Régional.

Je vous propose donc de signer une convention avec :

- Mutuelle Nationale Territoriale – MNT
- Mutuelle Générale des Préfectures et de l'Administration Territoriale – MGPAT

**Mme JAMET.** – Nous notons qu’il s’agit simplement de la forme de la subvention qui diffère. Puisque nous baignons dans la clarté et la transparence aujourd’hui, pourrions-nous savoir pourquoi la Mutuelle Nationale des Fonctionnaires des Collectivités Territoriales et la Mutuelle Générale de l’Équipement des Territoires sont écartées.

**M. BOURQUIN.** – Les deux mutuelles que nous vous proposons sont déjà conventionnées avec des agents.

**Mme JAMET.** – Les deux autres aussi.

**M. BOURQUIN.** – Non, nous avons choisi les deux seules mutuelles qui comptent des agents de la Région. Il y en aurait eu une troisième, on l’aurait prise. Le jour où des agents iront vers une autre mutuelle, on la prendra. Il n’y a pas d’exclusivité. Ceci dit, soyons clairs, c’est l’intérêt de la collectivité et des agents. Plus nombreux ils sont dans une mutuelle, plus serrée est la négociation globale et plus il y a intérêt pour eux. C’est pour cela que je parlais de retour au droit.

**Mme GIACOMETTI.** – Pour raison personnelle, je ne participerai pas au vote.

**M. BLANC.** – Là, on peut ne pas participer au vote.

**M. BOURQUIN.** – Mme GIACOMETTI pourrait avoir un intérêt puisqu’elle travaille dans ce secteur-là. Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l’Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.05. – MISE EN ŒUVRE DES MODALITES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTE EPARGNE TEMPS**

**M. BOURQUIN.** – Concernant ce rapport, il y a un accord total avec les syndicats sur les objectifs, les bénéficiaires et toutes les modalités d’application. Je suis soucieux parce que je ne suis pas sûr qu’au niveau national, on nous permette d’appliquer longtemps cet accord qui a été négocié durant ces deux derniers mois. Mais après réflexion, nous vous proposons malgré tout de délibérer car c’est un honneur que d’être un élu de la République qui prend en considération le compte épargne temps et donc l’approche sur la réduction du temps de travail. Je ne commente pas les décisions qui semblent se profiler à l’avenir, dont la sévérité va à contresens total de ce que nous sommes en train de faire maintenant.

**M. NAVARRO.** – Je voudrais quand même faire un parallèle avec ce que le gouvernement RAFFARIN et ses acolytes MM. CHIRAC et SARKOZY mettent en place depuis quelques mois. Les salariés sauront apprécier le démantèlement systématique de tous les acquis sociaux que la gauche a eu l’honneur de mettre en

place depuis des décennies. Nous avons la prétention de croire qu'on peut améliorer les conditions de travail tout en faisant vivre dignement l'ensemble des salariés de cette société. Ce n'est pas en diminuant les impôts des plus riches et en tapant systématiquement sur les forces vives de ce pays qu'on fera avancer la société.

Oui, cette mesure est importante parce qu'on pourra dans quelques années, si malheureusement ce gouvernement perdure jusqu'au terme de 2007, faire le différentiel entre ce que nous avons mis en place pendant des années, quels que soient les gouvernements de gauche progressistes qui ont siégé, et ce que fait la droite actuellement avec RAFFARIN.

**M. BOURQUIN.** – D'autant plus que lorsque vous regardez ce qui, a priori, va changer, on nous dit bien que le plafond annuel de 22 jours pouvant être stocké sur le compte est totalement supprimé ainsi que son utilisation dans un délai de 5 ans. Mais aujourd'hui, je vous propose d'affirmer nos orientations et d'être aux côtés de nos agents.

**M. BLANC.** – C'est dans la ligne de ce qui avait été fait dans la négociation de la réduction du temps de travail. Ce que vous nous proposez là s'inscrit tout à fait dans les accords que nous avons eus avec l'ensemble des personnels.

Vous me permettrez d'indiquer qu'ouvrir un débat national alors qu'on ne sait même pas quels seront les textes, ce n'est pas tout à fait le lieu et cela ne saurait faire oublier la manière dont votre administration a traité l'ensemble des personnels.

**M. BOURQUIN.** – Vous pensez qu'on a de la peine à percevoir la politique qui se profile sur la réduction du temps de travail ? Mais la France entière a compris ce que voulaient faire ceux de vos amis qui sont au gouvernement. Ils n'ont même pas eu le courage d'abroger la loi et ils la vident de sa substance au fur et à mesure, à petit feu. En matière de personnel, j'ai eu l'occasion d'intervenir ici sur les 517 postes. La trentaine d'agents que nous avons titularisés, ce que vous n'aviez pas fait, apprécieront. Georges FRÊCHE a signé la titularisation d'agents que vous aviez recrutés il y a des années. Arrêtez de dire qu'ici, il y a eu une chasse aux sorcières. Vous n'êtes pas crédible. Vous feriez mieux de reprendre les propos que vous avez eus en Commission Permanente disant que finalement, vous étiez satisfait de la façon dont on avançait sur toute une série de dossiers.

**M. BLANC.** – Lorsque les dossiers sont bons.

**M. BOURQUIN.** – C'est ce qu'il faut retenir. Nous n'avons aucune leçon à recevoir. J'en veux, pour référence, l'enquête faite par un de vos anciens amis, l'ancien maire de Sète, parue dans « Les Echos » avant-hier qui classait Montpellier comme la première collectivité pour sa qualité de gestion. Quand je vois la position de vos amis, notamment à Perpignan, classé dans les derniers, je suis surpris.

**M. BOURQUIN.** – Je passe aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

-----

## **RAPPORT N° 01.06. – SITE DE FONT ROMEU**

**M. LEVITA .** – C'est un dossier important que je vous présente, par le contexte, les conséquences et la signification que cela peut avoir sur le fonctionnement de notre pays.

La loi du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales prévoit, dans son article 84, le transfert de propriété du site de Font Romeu, pour le lycée à la Région et pour le collègue au département.

Dans cet article 84, que j'ai sous les yeux, il est dit que « la propriété est transférée », point. Nous sommes immédiatement étonnés et interpellés par l'article 85 qui suit, qui prévoit également un transfert pour des lycées et établissements de la région Nord Pas de Calais, mais qui précise que « leur transfert à la région Nord Pas de Calais n'intervient qu'une fois qu'a été constaté le strict respect de l'ensemble des normes de sécurité s'appliquant aux bâtiments et aux équipements. »

La première question est donc de savoir pourquoi si c'est valable pour le Nord Pas de Calais, ça ne l'est pas pour nous.

Deuxième observation. Je fais référence au contrat Etat-Région : dans sa mesure 11-1, sous le titre « Remettre en valeur le complexe de Font Romeu, » il était dit : « la transformation du lycée climatique et sportif de Font Romeu en deux établissements publics locaux d'enseignement est envisagée, toutefois, elle ne pourra s'effectuer que dans la mesure où les travaux nécessaires de mise en sécurité du site et de réhabilitation des équipements éducatifs auront été préalablement réalisés et financés par l'Etat ». Je rends hommage à la pertinence de M. BLANC dans l'écriture de ce paragraphe. C'était bien et cela prévoyait l'avenir une fois que l'Etat aurait rempli ses engagements.

Nous avons eu en outre un CIAT qui s'est réuni le 18 mai 2000 où il était indiqué que, dans le cadre de la reconversion du lycée climatique et sportif de Font Romeu ainsi que du centre national d'entraînement en altitude, les équipements éducatifs seraient réhabilités avant leur transfert aux collectivités locales.

Nous observons avec consternation qu'à ce jour les engagements de l'Etat ne sont pas tenus. Il est quand même assez triste que l'Etat ne respecte pas ses engagements. Nous tous soutenons dans les lycées où nous sommes, prêts de nos enfants, des actions visant à développer la citoyenneté. Honnêtement, comment

pouvons-nous le faire quand l'Etat, sur un engagement aussi simple, ne respecte pas sa parole écrite. C'est consternant. La déliquescence de l'Etat commence à devenir préoccupante.

Aujourd'hui, il est admis qu'on transfère le lycée à la Région et le collège au Conseil Général, étant entendu qu'il est impossible de distinguer les deux. Se pose quand même le problème du centre national d'entraînement en altitude. Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle, ce centre n'a pas d'existence juridique, il est lié au lycée. Pour l'instant, il y a un lycée climatique sous la responsabilité directe de l'Etat pour la partie lycée, géré par un proviseur, et pour la partie centre national, géré par le ministère de la Jeunesse et des Sports qui a d'ailleurs du personnel et donne une subvention. Quel est l'avenir de ce centre ? A ce jour, nous n'avons reçu aucune proposition de l'Etat. Or, nous savons bien que si la Région ne prend pas en compte ce centre, il est purement et simplement condamné. Ce qui, pour votre département, M. le Président, et pour la sous-région est une catastrophe. Il y a plus de 160 emplois qui dépendent du fonctionnement de cet ensemble.

Nous sommes dans une situation vraiment épouvantable. L'Etat a envoyé un inspecteur général pour faire l'état des lieux avec ordre donné à cet inspecteur de ne rencontrer aucun responsable, ni de la Région ni du Conseil Général.

Nous en sommes au point où la dernière commission de sécurité de juin 2004 a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation de cet établissement au-delà du 3 décembre. Nous sommes le 10 décembre. Est-ce qu'on va fermer ce lycée ? C'est impossible. Il y a 440 lycéens qui sont concernés, un certain nombre vont passer le Bac, je ne vois pas de solution alternative. A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2005, la responsabilité du Président de la Région, des élus et de l'administration sera engagée. On est dans une situation épouvantable. Nous pensons que ce lycée doit être rénové, les conditions de sécurité remplies et qu'on se préoccupe de l'avenir du centre national d'entraînement en altitude.

C'est ce qui nous conduit aujourd'hui à vous demander, mes chers collègues, de, premièrement, refuser l'attribution de toute responsabilité relative au lycée tant que les travaux de mise en sécurité ne sont pas réalisés et, deuxièmement, si l'Etat est dans l'incapacité de les réaliser, qu'au moins un accord soit passé avec nous et qu'ils soient financés de manière à ce que nous puissions les réaliser le plus rapidement possible. C'était l'objet du rapport que vous m'avez demandé de présenter, M. le Président.

**M. BOURQUIN.** – Vu l'importance du dossier, permettez-moi de revenir sur certains points avec un éclairage particulier, bien que vous ayez dit l'essentiel.

Il s'agit certes du collège, du lycée mais aussi du centre d'entraînement en altitude qui est une vitrine plus que régionale, nationale. Je rappelle que cela a été fait à l'époque des Jeux Olympiques de Mexico en 1968 et que depuis, tous les athlètes de délégation internationale à l'échelle de la planète y viennent. C'est une image forte pour notre région car vu de Tokyo, du Canada ou d'ailleurs, Montpellier, l'Hérault et la Cerdagne ou Font Romeu, c'est tout à côté. Nous sommes tous concernés.

Il y a deux éléments fondamentaux. Une problématique du lieu et de son entretien, qui manifestement n'a pas été assuré, au point où la droite au gouvernement en 1997 comptait déjà fermer cet établissement. Guy DRUT alors Ministre des Sports avait prévu de le fermer en juillet mais les élections précipitées de juin ont permis de rectifier le tir. Moi-même, je m'étais impliqué fortement. Pour faire comprendre à tout le système administratif français, relié par les politiques, et je me souviens avoir rencontré Marie-Georges BUFFET sur ce dossier à plusieurs reprises, qu'il ne devait plus fermer, il a fallu plus d'un an. On est arrivé à faire comprendre qu'il fallait le réparer parce que la situation était grave. Le 18 mai 2000, nous avons obtenu 100 millions de francs pour le mettre à niveau, c'était plus que la commission de sécurité, et 20 millions de francs pour la restauration. En tout 120 millions de francs, lors du CIAT du 18 mai 2000. J'étais entouré du Préfet de Département et du Préfet de Région de l'époque pour annoncer cela le lendemain sur le site même.

Depuis, entre 2000 et 2001, il y a eu les plans des architectes et en 2002, changement d'orientation, M. RAFFARIN arrive, gel des crédits, disparition des crédits et tout est arrêté.

Ce qui vient compliquer l'affaire, c'est qu'une commission de sécurité est passée. Plus de 120 remarques ont été faites pour fermer le lieu au public. Elle est passée le 3 juin 2004 et donnait jusqu'au 3 décembre 2004 pour faire les travaux. Rien n'a été entrepris puisqu'il n'y a pas de crédits au niveau de l'Etat ou qu'il ne veut pas les débloquer. Dans notre République, l'Etat, chargé d'assurer la sécurité des citoyens permet dans un de ses propres établissements, classé comme dangereux, la venue du public et notamment des jeunes. Il le sait très bien car il y a plus de 120 remarques qui conduisent à la fermeture de ce centre. Il ferme les yeux devant la gravité de la chose.

A côté de cela, il y a une loi de décentralisation votée début août, dans les conditions prévues par l'article 49-3 de la Constitution, qui dit dans son article 84, par cette simple ligne dont a parlé Max LEVITA : « le collège de Font Romeu sera géré par le Conseil Général des Pyrénées-Orientales, le lycée par la Région » à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2005. Et je vois que des parlementaires de cette région ont soutenu ce projet inique, financièrement, parce qu'ils sont heureux de donner la responsabilité à la Région et au Département sans un sou. Ils sont heureux d'avoir spolié les habitants de cette région qui avaient obtenu 120 millions de financement de la France entière. Ils voudraient maintenant que l'argent n'arrive que de la Région ou du département des Pyrénées-Orientales. Cela s'appelle spolier les habitants de ce territoire.

Je me tairai sur les tours de passe-passe. Il y a eu une manifestation de plus de 600 agents, parents d'élèves, professeurs de ce lycée, devant la préfecture des Pyrénées-Orientales il y a 10 jours. On a vu un papier signé du Ministre FILLON disant de ne pas se tracasser, qu'il y avait l'argent. On ne sait pas combien, quand et comment. On verra. Aujourd'hui, il est certain que notre assemblée est devant ses responsabilités. Le 1<sup>er</sup> janvier 2005 arrive, nous ne nous reverrons pas en assemblée d'ici là, force est de constater que cet établissement ne peut pas fonctionner avec du public et en particulier des jeunes. C'est vrai que le maire, propriétaire des lieux au départ, aurait dû le fermer ; il ne l'a pas fait par solidarité gouvernementale. Il est vrai que le Préfet devrait le fermer, ce n'est pas fait. J'ose croire que la presse pourra

alerter la population sur cette situation. Je tenais à alerter l'assemblée, ce que j'ai déjà fait au Conseil Général que je préside et qui s'est prononcé à l'unanimité contre l'application de la loi. On ne peut pas accepter de voir nos territoires spoliés. Ces 120 millions de francs représentent 18 % de fiscalité de notre institution. L'enjeu est énorme.

Nous sommes face à une loi qui agit contre nos intérêts. Je vous signale que tout cela a été dit dans cet hémicycle lors de la venue du Préfet IDRAC. Depuis, nous avons eu l'occasion de lui écrire. Rien n'a bougé. Si l'Etat ne se sent plus la force de faire les travaux, qu'il nous passe les masses financières et le Conseil Général et le Conseil Régional les feront. La problématique n'est pas de faire les travaux mais de les financer et cela revient à l'Etat.

Il reste une deuxième problématique, celle de la responsabilité pénale. Si malheureusement, après le 1<sup>er</sup> janvier, il y avait un accident, la responsabilité pénale serait énorme et je ne conseille pas au Président Georges FRÊCHE de l'accepter, car si le 2 ou le 3 janvier, il y a un accident, le juge du pénal ne voudra pas savoir s'il y a eu entente, composition ou compréhension de la problématique de l'Etat. Il jugera que le responsable n'a pas été assez fort pour dénoncer cela.

**M. JAMET.** – Et à Clemenceau ?

**M. BOURQUIN.** - Ce n'est ni le même débat ni la même approche ; nous y reviendrons le moment venu.

Voilà l'ensemble des éléments que je tenais à porter en complément de ce qu'a dit Max LEVITA, mais il est permis de se demander pourquoi autant d'acharnement sur le Languedoc-Roussillon, pourquoi autant de discrimination de la part de l'Etat ? Dans les Pyrénées-Orientales, j'ai l'habitude de dire que jamais un parti n'a aussi bien porté son sigle, Union pour le Mépris des Pyrénées, et cela n'est pas acceptable.

**Mme JAMET.** – Sur ce dossier complexe mais important pour l'avenir de la Cerdagne et du Capcir, nous reconnaissons comme vous, et je sais que ce problème vous tient à cœur M. le Président, que les engagements de l'Etat relatifs aux travaux et aux équipements n'ont pas été tenus. Mais si nous nous accordons sur ce constat, nous refusons en revanche d'éluder le problème et de botter en touche. Est-il besoin de rappeler qu'en 1986, notre collectivité a également hérité de l'Etat des lycées dont certains n'étaient pas de toute première jeunesse ? Pourtant, notre Région a fait le nécessaire pour assurer une double mission de service public, la sécurité des lycéens et leur droit à l'éducation dans un environnement convenable. Les lycées sont l'une de nos premières compétences, or, nous ne pouvons cautionner cette forme de chantage. Je reconnais que si le mot vous paraît peut-être un peu fort, les conséquences hélas n'en sont pas moins rudes pour les élèves du lycée ainsi que les 180 salariés concernés qui, eux, sont bel et bien des otages dans cette affaire.

Nous sommes des élus responsables. C'est la prise en compte des réalités qui doit nous inciter à apporter des solutions en parant s'il le faut au plus pressé. A partir du moment où le danger est avéré, connu de tous, nous nous devons de nous impliquer

et de veiller à la sécurité des lycéens. Protégeons les élèves d'abord, nous réglerons nos comptes après. « On gouverne de loin mais on administre bien que de près », disait Napoléon III. Ce sont les seuls aspects positifs de la décentralisation, la proximité et la réactivité. Alors, parons et payons les carences de l'Etat dès aujourd'hui. Modifions en ce sens, M. le Président, notre délibération et nous vous mandats pour que les travaux de mise en sécurité du lycée soient entrepris au plus tôt. Ce lycée est nécessaire et indispensable. Vous le savez. Il s'inscrit également dans une cohérence territoriale et une partie du tissu économique de Font Romeu en dépend. Ces trois éléments relèvent entièrement de notre compétence. En persistant dans un bras de fer avec l'Etat, nous risquons de tout perdre. Il est donc urgent, non seulement d'entreprendre les travaux, mais de renouveler le dialogue avec l'Etat, d'accepter d'entamer de véritables négociations quant au devenir du complexe de Font Romeu. Il sera toujours temps alors après de discuter des modalités de remboursement et d'indemnisation des sommes allouées par la Région. Qu'est-ce qui vous surprend ?

**M. BOURQUIN.** – Ce qui me surprend, c'est qu'il n'y a aucun règlement de compte, il y a la défense des intérêts territoriaux, que ce soit au niveau des Pyrénées-Orientales ou au niveau de cette région. Allez sur le terrain et vous verrez. Il y a des câbles qui passent dans la cour, un transformateur doit être refait car il est accessible par l'ensemble des élèves... Comment pouvez-vous dire qu'on est en train de régler nos comptes alors qu'on est en train de dénoncer une situation ?

**Mme JAMET.** – J'ai dit : « faisons nos travaux tout de suite et nous nous retournerons contre l'Etat après. »

**M. BOURQUIN.** – Vous n'avez pas compris que nous ne sommes pas en responsabilité jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier et qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier, nous serons dans l'impossibilité financière de faire les travaux.

**Mme JAMET.** – Sommes-nous légalement en droit de refuser une responsabilité ?

**M. BOURQUIN.** – Que ceux qui les ont maintenant les assument. C'est bien cela la République. En disant cela, vous ne défendez pas notre territoire. Il était prévu d'utiliser l'argent national et non l'argent local, au-delà du fait que ce ne soit pas fait. Gardons l'argent local pour nos responsabilités locales. Cela veut dire que si on devait consacrer l'argent local à ces travaux, combien d'autres choses on ne pourrait faire et vous seriez les premiers à dire qu'on ne développe pas l'économie, etc... On ne pensait pas l'Etat et le gouvernement capables de transférer à une collectivité un équipement dans cet état, hors normes, voué à la fermeture, c'est la commission de sécurité qui le dit, en nous disant en plus de nous débrouiller. On ne pensait pas en être à ce degré de déliquescence à l'échelon national et on ne pensait pas retrouver aujourd'hui des parlementaires heureux de voter cela. Quand on est à Paris, je peux le comprendre, mais lorsqu'on est dans un des cinq départements du territoire, comment laisser passer cela ?

Il s'agit de l'intérêt régional et on ne peut pas s'associer à ceux qui nous massacrent.

**Mme PAGES.** – M. le Président, vous avez très bien souligné l'importance du site de Font Romeu. Vous avez rappelé, pour ceux qui ne le sauraient pas, l'imbrication du lycée, du collège, du centre national d'entraînement en altitude et on peut dire également qu'à ce pôle est venu s'ajouter l'UFR STAPS qui dépend de l'université de Perpignan.

Le statut du lycée de Font Romeu est, depuis le départ, un statut particulier. Comme vous l'avez rappelé, il dépendait de la commune de Font Romeu et il est devenu ensuite dépendant du ministère de l'Education Nationale et du ministère des Sports. C'est vrai que depuis des années, rien n'a été fait pour ce collège et ce lycée, et pour ce centre national d'entraînement en altitude.

Vous ne pourrez pas nous faire croire que tous les travaux que vous venez de décrire sont nécessaires depuis cette année seulement ou même depuis 2002 ou 2003. Vous connaissez très bien ce site puisque vous avez été Député de la circonscription sur laquelle il se trouve pendant 5 ans et l'état dans lequel il se trouvait était déjà déplorable. Donc, on ne s'aperçoit pas aujourd'hui de la situation de ce lycée, mais je pense que de la part de notre assemblée, c'est un contre-signal de refuser de la prendre en responsabilité parce qu'on sait très bien qu'il y a plusieurs éléments entrant en ligne de compte et à partir du moment où il y a ce blocage, ce refus de prendre en responsabilité, on ne sait pas quelle sera la suite. Je rappelle pour ceux qui connaissent mal cette région qu'il y a des élèves, qui pour suivre une scolarité, si le lycée de Font Romeu n'existe plus, devront faire deux heures de route au moins pour aller jusqu'à Perpignan suivant les options qu'ils voudront pratiquer.

Nous avons tout intérêt à donner un signal positif en tant que Région et à montrer, comme cela vient d'être dit, notre volonté d'obtenir que les normes de sécurité soient respectées, que les travaux soient faits, ce que vous avez dit, je pense qu'il faut l'obtenir et au moins laisser le temps à l'inspecteur délégué actuellement de remplir sa mission et de donner ses conclusions. C'est un dossier très complexe, vous le savez comme moi. Lorsque vous dites qu'on ne peut pas faire porter sur les seuls contribuables de la région ce qui devait être porté par les électeurs à l'échelon national, c'est ce qui a été fait pour les lycées lorsqu'ils ont été transférés, il y a eu transfert de lycées qui n'étaient pas mis aux normes ni au niveau et petit à petit, même si c'est long et si vous constatez que tout n'est pas encore fait, cela s'est fait. Je pense que nous avons, en tant que collectivité, un signal à donner et nous devons peut-être négocier et discuter pour avoir des précisions sur cette lettre du Ministre dont vous parliez pour avoir une assurance sur ces travaux.

**M. BOURQUIN.** – Je ne voudrais pas cautionner une certaine naïveté quant au temps. Vous dites qu'on ne découvre pas cela aujourd'hui et c'est exact. J'insiste, en 1997, M. DRUT, à l'époque Ministre RPR du gouvernement de M. JUPPE, avait pour mission de fermer le lycée et le collège, parce qu'ils ne représentaient aucun intérêt pour le gouvernement de l'époque vu son état. Les choses ont changé. J'ai été moi-même l'artisan de cette vision nouvelle, je l'ai découvert depuis 5 ans, j'ai passé au moins un an à bien faire comprendre à tout le monde, à l'administration de manière générale, à mes amis au gouvernement, l'intérêt d'une part, de ne pas fermer, d'autre part, de le doter de financements pour le remettre à niveau. Ce qui a été fait puisque le 18 mai 2000, le CIAD a donné 100 millions pour le remettre à niveau plus 20 pour

le restaurer. Tout de suite après, les ingénieurs et les architectes se sont mis au travail pour faire les dossiers, les appels d'offres ont été lancés juste au moment du changement de gouvernement et ils ont été stoppés. Depuis tout a été arrêté. Donc, s'il faut désigner quelqu'un qui ne s'est pas aperçu de l'importance de ce dossier, c'est bien ceux qui sont au gouvernement depuis 2002.

J'insiste, la précédente assemblée, par la voix de son Président, était elle aussi entièrement d'accord pour récupérer ce site tout autant que les travaux soient faits. Je serais donc surpris de voir un changement d'attitude aujourd'hui puisqu'on ne fait qu'exiger ce que déjà nous exigeons déjà sur ce lycée, d'un commun accord en qualité de Président du Conseil Général, de Président du Conseil Régional de l'époque.

**M. BORE.** – Beaucoup a été dit et j'approuve ce que M. LEVITA et vous-même avez indiqué. Il est bon de rappeler qu'avant 1997, ce lycée était voué à la fermeture et vous avez raison d'indiquer que ce n'est que parce que Marie-Georges BUFFET, alors Ministre de la Jeunesse et des Sports, après avoir consulté les collaborateurs de Lionel JOSPIN, a pris la décision de maintenir le centre national d'entraînement en altitude. Sans quoi, le lycée et cet outil auraient fermé. C'est de là qu'est né le projet sur lequel nous buttons aujourd'hui. Le Contrat Etat-Région prévoyait la mise en valeur et la mise en sécurité de l'ensemble des établissements.

Précisément parce qu'il s'agit de la compétence de l'Etat, une idée a germé de voir dans quelles conditions le CNA pouvait devenir une partie, une branche, du CREPS de Montpellier, comme cela se fait, en relation avec la Lozère, sur d'autres éléments, en liaison avec le LEGTA de Lozère. Cette étude n'a pas été faite et on peut s'étonner que pendant les 5 ans de majorité de gauche au gouvernement, le Conseil Régional ne se soit pas préoccupé de la manière dont l'Etat pouvait s'investir. Aujourd'hui, alors que le Front National dit partout qu'il veut réduire les impôts, l'UMP doit applaudir en silence quand sa représentante voudrait que, sans discuter, nous prenions en charge ce qui relève de l'Etat, ce qui aurait évidemment les incidences évoquées tout à l'heure sur la fiscalité régionale.

Nous ne pouvons que nous opposer, non pas au désengagement de la Région, comme cela a été dit, mais au désengagement de l'Etat. Nous ne pouvons qu'approuver la prise de décision responsable qui nous est proposée aujourd'hui, non pas de dire aux 600 manifestants qui se sont battus et veulent le maintien du lycée, qu'on le fermera mais de prendre nos responsabilités pour demander à l'Etat d'assumer les siennes. Nous pouvons tout à fait être les maîtres d'œuvre de la réhabilitation. Notre groupe votera donc ce rapport.

**M. BECQUE.** – Pour résumer, nous sommes tous d'accord sur l'objectif, là où nous divergeons, c'est sur l'analyse des causes et surtout, les moyens à mettre en œuvre pour y remédier.

Sur les causes, très brièvement, car je ne vais pas polémiquer. Depuis 1968, date à laquelle ce lycée a été créé, se sont succédé les gouvernements que vous souteniez et que nous soutenions, pas grand chose a été fait, ce qui a conduit à la situation d'aujourd'hui. Les responsabilités me paraissent amplement partagées.

J'observe au passage que lorsqu'en 1986, une majorité qui, me semble-t-il, était plus proche de vos idées que des miennes, a décidé de transférer les lycées aux Régions, celui-là a été oublié, Dieu seul sait pourquoi. Je ne connais pas la réponse. La recherche des responsabilités ne nous fera pas avancer dans le débat.

En revanche, ce sur quoi je m'interroge et je souhaiterais que notre assemblée puisse y réfléchir, c'est sur l'effet de la mesure que vous êtes en train de nous proposer. Il y a une loi de 1984 qui parle de transfert, vous nous proposez une délibération refusant ce transfert. Quel va être l'effet de cette délibération ? Sur le plan juridique, la délibération du Conseil Régional, même si elle est prise à l'unanimité, ne pourra pas grand chose contre la loi. La loi s'imposera de toute façon. Mais en revanche, sur le plan politique, sur le plan de la perception que le gouvernement va avoir de notre position, est-ce que vous ne craignez pas, est-ce que nous ne craignons pas, qu'en prenant une position qui peut, à Paris, s'analyser comme du désintéret, on en profite au niveau central pour dire que puisque cela n'intéresse personne, on ferme ? Est-ce que ce n'est pas cela le risque de voter la délibération que vous nous proposez ?

Par ailleurs, vous avez justifié cette position en disant qu'au 1<sup>er</sup> janvier, le Président de la Région pourrait être pénalement responsable. Je ne crois pas. Le responsable, celui qui peut prendre la décision de fermeture, est le maire du lieu où se trouve l'établissement. En la matière, je ne crois pas que nous ayons au dossier la position du maire de Font Romeu qui, me semble-t-il, n'est pas prêt à signer un arrêté de fermeture.

Vous avez également évoqué l'aspect de l'incidence fiscale. Je n'ai pas les moyens de vérifier vos calculs mais je n'ai pas l'impression et Raymond COUDERC, qui est plus féru que moi en matière de fiscalité, me dit qu'il lui semble que même si nous décidions de prendre en charge la totalité de l'enveloppe budgétaire, l'incidence sur le budget de la Région serait de l'ordre de 1 % et pas plus. Je ne sais pas.

Il me semble que cette délibération pourrait être modulée en mettant en avant la volonté de préservation de l'outil. Il me semble que l'urgence est de pérenniser l'outil, en même temps, votre volonté affichée de maîtrise des outils d'enseignement par la Région est tout à fait respectable. Allons de l'avant, exigeons de l'Etat qu'il tienne ses engagements, et il y a des moyens juridiques et politiques pour le faire, mais de grâce, ne disons pas non, car je crains fort que la résultante de ce non soit d'un effet totalement négatif sur l'institution.

**M. BOURQUIN.** – Vous essayez de dire qu'il y a une responsabilité partagée là-dessus. Sur la disparition des 120 millions, il n'y en a pas, il y a la responsabilité du gouvernement RAFFARIN depuis 2002. Au niveau de l'Etat, l'argent y était. Quel est cet intérêt de défendre coûte que coûte le gouvernement contre la région, contre le département, contre les habitants ? Vous êtes mandatés par les habitants pour les défendre, même si ce sont vos amis qui sont au gouvernement.

Aujourd'hui, la responsabilité est totale de la part du gouvernement qui a gelé les 120 millions. Nous mettons en cause le gouvernement et lui disons que tant que ces 120

millions ne reviendront pas, nous ne pourrions pas assumer la responsabilité. Ceci dit, nous sommes prêts à faire les travaux, à aider le gouvernement. Tout le monde le sait, j'ai moi-même délibéré dans les Pyrénées-Orientales, je suis prêt à mettre à disposition tous les ingénieurs du Conseil Général pour faire les travaux, y compris pour le compte de la Région. Le problème posé est l'approche financière. 120 millions ne se trouvent pas ainsi. Nous sommes d'accord sur l'état des lieux puisque les 120 millions ont été octroyés en fonction de travaux à faire, les appels d'offres étaient lancés, on sait donc où on en est.

Le 4 mars, pour le compte du Ministre de la Jeunesse et des Sports et du Ministre de l'Education Nationale, leurs directeurs de cabinet respectifs mettaient en œuvre toute une mission pour résoudre ce problème. Ils donnaient à cette mission 3 mois pour régler le problème, parce qu'ils reconnaissaient qu'il existait sur le plan juridique, sur le plan immobilier, sur le plan financier. Une lettre de mission demande à une inspection générale de lui indiquer où on en est financièrement, ce qu'il faut faire et comment, qui va le faire et lui donne 3 mois. Sous-entendu, il restera 6 mois pour appliquer. Le hasard veut que le 28 mars, il y ait eu un profond changement d'orientation dans cette institution et de ce fait, la lettre de mission du 4 mars ne s'est plus appliquée. Nous n'avons pas vu le bilan des 3 mois. S'il y a des responsabilités à avoir, cette lettre en atteste. Nous ne sommes pas là pour accuser mais pour s'en sortir et défendre les intérêts de l'institution pour laquelle vous avez été élus. Cela nous commande de mettre le gouvernement face à ses responsabilités. Je tiens cette lettre à disposition.

**Mme ARDITI.** – Dans cette délibération, il est dit que la commission de sécurité est passée en juin. Depuis juin, le Préfet sait qu'il a 6 mois pour mettre ce lycée en conformité et que sinon, il doit le fermer. Et pendant 6 mois, il attend. Je suis assez impressionnée car je me dis que demain matin, juste avant les vacances de Noël, il peut y avoir un accident. Qui sera responsable ? On va laisser ouvrir dans ces conditions encore combien de temps ? Je suis extrêmement impressionnée par le laxisme du Préfet dans une situation aussi grave. On aurait constaté une ou deux irrégularités..., mais la commission en a relevé 120. C'est énorme, je n'ai jamais vu la moitié sans que l'on ferme immédiatement. Pour avoir présidé des organismes qui regardaient cela de près, je suis extrêmement impressionnée par ce que je lis.

Si cela avait été bien fait en juillet, on aurait pu décaler la rentrée et bloquer un maximum du temps des vacances pour commencer. Lorsque vous allez remettre en sécurité, vous allez bien être obligés de fermer. On a quelque chose de vraiment sérieux.

Alors qu'on va avoir des problèmes difficiles de budget dans l'année qui vient, on est en train de nous dire qu'on va trouver les 120 millions sans problème. Absolument pas. J'interroge tous les conseillers dans cette salle pour savoir s'ils sont prêts à assumer, devant les concitoyens, des augmentations d'impôts. On est dans une situation dramatique sur les lycées, il faut construire parce qu'on les a trouvés dans l'état où on les a trouvés, mais on ne va pas en prendre un de plus laissé par l'Etat. On ne veut pas pour une raison encore plus grave, c'est que derrière, une jurisprudence se construit. L'Etat se dit qu'il aurait dû faire et passe aux Régions pour qu'elles fassent. On n'y arrivera pas car le budget de l'Etat est infiniment plus

important que celui des Régions. Notre Région en plus n'a pas beaucoup de moyens, je ne vois pas comment on peut assumer chaque fois que l'Etat se désengage.

On sera amenés à assumer des augmentations d'impôts mais pour une politique qu'on aura décidée, qui nous paraît indispensable pour l'avenir à 20 ou 30 ans de cette région, pour être capables d'accueillir dans de bonnes conditions tous les gens qui vont arriver, mais pas tout simplement, parce que l'Etat est incapable d'honorer ses engagements. Il n'en est pas question.

**Mme PRATS-VIDAL.** – M. le Président, chers collègues, en ce qui concerne le lycée Pierre de Coubertin à Font Romeu, je souhaiterais vous dire que l'ensemble des élus régionaux de gauche était présent auprès des 500 manifestants composés des lycéens, parents d'élèves, différentes associations ainsi que tous les élus de Cerdagne et de Capcir, pour manifester devant la Préfecture le 24 novembre dernier. Nous sommes outrés de voir l'Etat se comporter de la sorte concernant le lycée de Font Romeu.

Ce lycée, je souhaiterais le rappeler, comprend quatre structures gérées uniquement par l'Etat. Deux problèmes se posent, le problème de l'assise juridique concernant le centre national d'entraînement en altitude, et les problèmes financiers liés à la sécurité de l'ensemble de ces établissements.

Concernant le plan de structuration de réhabilitation de ce lycée, il comporte non seulement des travaux de sécurité et de mise aux normes, pour un montant chiffré et réévalué en 2004 de 3 181 382 euros, des travaux de maintenance et de réhabilitation concernant les équipements sportifs et d'enseignement s'élevant à 12 034 420 euros, des travaux de restructuration des cuisines s'élevant à 3 341 000 euros. La commission de sécurité du 3 juin 2004 a souligné l'importance de ces travaux à réaliser. Il y a des travaux d'une priorité que personne ici ne pourrait contester. Il s'agit d'un remplacement de transformateurs pour lequel l'Etat s'est déjà désengagé en novembre 2003, faute de crédits budgétaires. Seuls les fondations et les murs en élévation du local de transformateurs ont été réalisés. Tout ceci se solde par une enveloppe budgétaire, il nous reste encore à financer près de 2 millions d'euros de travaux et je rappellerai pour l'ensemble de mes collègues qu'avant 2002, les gouvernements de gauche avaient débloqué pour ce lycée déjà près de 2 millions d'euros de travaux réellement effectués.

Je ne ferai donc que conforter les propos du Président en disant que cette motion est d'une importance capitale pour le devenir du lycée, pour l'avenir de l'économie de ces hauts cantons, Capcir, Cerdagne, et dans l'intérêt des enfants et des jeunes lycéens, ainsi que des étudiants. Il me semble que la moindre des choses est que l'Etat fournisse des enveloppes budgétaires conséquentes pour réaliser ces travaux.

Pour information, je voudrais souligner que pendant la table ronde à laquelle nous avons assisté, M. le Député CALVET a obtenu, par un petit coup de téléphone, le 24 novembre 2004, du ministère de l'Education Nationale, qu'il s'engage sur le financement des travaux jugés indispensables par la commission de sécurité. Ceci ne nous donne ni le calendrier ni le montant des crédits qui nous seront alloués.

**M. BLANC.** – Nous sommes tous conscients que ce lycée doit devenir régional. Quels que soient les gouvernements, les travaux n'étaient pas assumés. Quand nous avons pris l'ensemble des lycées en 1986, il faut voir dans quel état ils étaient. Inutile de dire qu'il s'agit d'un gouvernement de gauche ou de droite, c'est le fait que c'était hyper-centralisé et qu'on ne pouvait pas faire face. Nous avons demandé la régionalisation pour que ce lycée devienne, comme les autres, de responsabilité régionale.

Il est vrai, et M. LEVITA l'a rappelé, que dans le contrat Etat-Région, nous avons bien fait préciser que l'Etat devait réaliser ou financer les travaux nécessaires. Aujourd'hui, un certain nombre de parlementaires et moi-même nous sommes mobilisés auprès du gouvernement. Au lieu de donner un signe négatif, donnons un signe positif. On peut le donner sans prendre de risques. Si on décide, et on ne pourra pas faire autrement puisque c'est la loi, au contraire, de jouer le jeu pleinement, d'assumer la responsabilité comme on l'a fait sur l'ensemble des lycées, d'engager les travaux nécessaires, on peut négocier avec l'Etat un accord de mise en place de financement sur les 2 ou 3 ans qui viennent remboursant à la Région les charges financières qui seraient supportées.

Vous allez me dire que vous ne faites pas confiance à l'Etat, vous avez tort mais pas tout à fait. Il faut se souvenir qu'aujourd'hui il y a la loi du 13 août 2004 et que désormais, en cas de non respect par l'Etat de la prise en charge des charges induites par la décentralisation, nous avons la possibilité de saisir le Conseil Constitutionnel, c'est une modalité nouvelle qui a été votée. Quand on parle d'un article de loi, il faut analyser dans quelle globalité cet article apparaît. Si, pour ma part, j'ai voté cet article, c'est parce que j'avais la conviction qu'on avait désormais une sécurité supplémentaire qui nous permettait donc, quelle que soit la confiance faite au gouvernement ou à l'Etat, de prendre en charge la responsabilité de ces transferts en sachant que d'abord, le contrat Etat-Région nous donne une arme et aussi que rien ne nous empêche de dire aujourd'hui, nous vous habilitons à signer avec l'Etat un engagement de remboursement sur une période donnée des frais qui seront engagés. A ce moment-là, au lieu d'avoir un signal négatif, on exprime une volonté. Affirmons aujourd'hui la détermination unanime de ce transfert en indiquant, de façon précise, qu'on a juste le temps de négocier des engagements avec le Ministre de l'Education Nationale et celui de la Jeunesse et des Sports. Nous sommes tous convaincus qu'il faut au contraire foncer, accepter des responsabilités, mettre l'Etat en face des siennes tant par un engagement de couverture des crédits, que du respect du contrat Etat-Région et s'il le fallait, vous saisissez, et nous serions derrière vous, le Conseil Constitutionnel s'il s'avérait que l'Etat ne respectait pas ses engagements.

**M. BOURQUIN.** – Tout ce que vous êtes en train de dire est prévu, c'est conforme à la délibération proposée. Vous semblez ignorer que dans la loi que vous avez votée, il est prévu, si on veut, de saisir la commission arbitrale. Nous la saisissons, c'est la raison pour laquelle il y a cette délibération aujourd'hui et c'est noté dedans. Nous souhaitons que le Président Georges FRÊCHE saisisse cette commission avec l'unanimité de l'assemblée. Si on ne l'a pas, chacun prendra ses responsabilités. Aujourd'hui, l'Etat a gelé les 120 millions de francs. Depuis quand les appels d'offres

sont lancés par les ingénieurs de la DDE sans financement ? En gros, la carence de l'Etat est patente et je comprends l'embêtement dans lequel vous êtes.

**M. GAYSSOT.** – Ce rapport va dans le sens d'une mobilisation pour non seulement, que l'Etat respecte ses engagements, qu'il mette les moyens financiers nécessaires à la réhabilitation et la mise en sécurité de ce lycée, mais aussi, pour que ce lycée vive, se développe et soit un atout pour nos jeunes et pour notre région. Tout le monde dit qu'il est d'accord sur cet objectif mais est-ce qu'on ne va pas donner un signal négatif par rapport à cela ? M. le Président vient de répondre. Mais pour qu'il n'y ait pas de signal négatif, en tout cas d'interprétation, votons tous ce rapport et faisons un vœu, en même temps, très simple qui dirait : « nous demandons à l'unanimité des conseillers régionaux du Languedoc-Roussillon que tout de suite, l'Etat mette les moyens financiers pour que les travaux soient effectués. » Nous créerions ainsi les conditions pour qu'il n'y ait aucune ambiguïté sur l'objectif commun que vous dites partager.

**M. BOURQUIN.** – C'est prévu dans la délibération. Il est prévu de dire qu'on refuse de prendre en compte tant que « les travaux de mise à niveau prévus au contrat de plan et au CIAD ne sont pas réalisés ou au moins financés. » Cela sous-entend qu'on est capable de faire les travaux avec le financement.

**M. BLANC.** – Je vous propose un amendement. Au lieu de dire que vous refusez la responsabilité du site, vous pourriez l'accepter tout en demandant à l'Etat de réaliser ou au moins financer les travaux de mise en sécurité et ceux de mise à niveau.

**M. BOURQUIN.** – Donc, on change le mot « refuser » par « **accepter** » *l'attribution de toute responsabilité relative au lycée de Font Romeu*, « **sous réserve que** » :

- *les travaux de mise en sécurité «soient financés ou réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005»*,
- *les travaux de mise à niveau prévus au contrat de plan et au CIAD « soient financés ou réalisés avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005 »*,

Donc, je relis la fin de la délibération pour que l'on soit bien d'accord :

*« Conscients de la notoriété de ce site et de l'enjeu important qu'il représente sur le territoire régional, je vous propose donc :*

- *d'accepter l'attribution de toute responsabilité relative au lycée de Font Romeu, sous réserve que :*
- *les travaux de mise en sécurité soient financés ou au moins réalisés par l'Etat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005,*
- *les travaux de mise à niveau prévus au contrat de plan et au CIAD soient réalisés, ou au moins financés, par l'Etat avant le 1<sup>er</sup> janvier 2005,*
- *de mandater le Président pour effectuer tout acte et toute démarche nécessaires à l'application de la présente proposition et, faute d'accord, pour saisir la Commission Arbitrale prévue à la loi du 13 août 2004. »*

Si on est d'accord sur la rédaction de la fin de la délibération, je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.07. – AIDES AUX INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET MOBILIERS DES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT PRIVES – EXECUTION DE DECISIONS DE JUSTICE**

**M. BOURQUIN.** – Nous sommes là aussi dans une exécution de décision de justice, donc, dans une démarche de retour au droit.

Par jugements en date du 22 octobre dernier, le Tribunal Administratif de Montpellier a annulé les subventions allouées lors de la Commission Permanente du 23 février 1998 aux lycées privés Notre Dame de la Merci de Montpellier et Bellevue à Alès et celle attribuée lors de la Commission permanente du 10 mai 2001 au lycée Notre Dame de la Merci. Il a enjoint la Région à se prononcer à nouveau sur les subventions susvisées et à émettre le cas échéant un titre exécutoire pour les parts de subventions indûment perçues par les deux lycées en question.

Il a par ailleurs demandé à la Région, pour les subventions allouées aux lycées du Sacré Cœur de Langogne et Sainte Louise de Marillac de Perpignan, de lui fournir les pièces nécessaires à l'instruction de ces dossiers.

Le Tribunal Administratif a en effet considéré que, eu égard aux caractéristiques des lycées en cause, la Région n'avait pas respecté les plafonds légaux de subventions applicables en la matière.

En 1998, le lycée Bellevue à Alès a obtenu une subvention de 207 305 F (31 603,44 \_) au lieu des 33 177 F (5 057,80 \_) légalement autorisés. Le lycée Notre Dame de la Merci a lui reçu une subvention de 993 444 F (151 525,78 \_) au lieu des 908 511 F (138 501,60 \_) légalement autorisés.

En 2001, le lycée Notre Dame de la Merci a reçu 1 098 293 F ( 167 433,68 \_) au lieu des 999 233 F (152 332,09 \_) légalement autorisés.

En application des jugements susvisés, après réinstruction des dossiers, il est apparu le bien-fondé de ces annulations et il convient maintenant d'en tirer toutes les conséquences.

Je vous propose donc :

– de réinscrire en régularisation les subventions allouées lors de la Commission Permanente du 23 février 1998 aux lycées Bellevue à Alès et Notre Dame de la Merci à Montpellier et lors de la Commission Permanente du 10 mai 2001 au lycée Notre

Dame de la Merci, dans la limite des montants légaux applicables en la matière, à savoir :

1998	Lycée Bellevue	33 177 F (5 057,80 _)
1998	Lycée Notre Dame de la Merci	908 511 F (138 501,61 _)
2001	Lycée Notre Dame de la Merci	999 233 F (152 332,09 _)

- d'autoriser le Président à émettre des titres exécutoires à l'encontre des deux établissements concernés pour remboursement des sommes indûment perçues, à savoir :

1998	Lycée Bellevue	
	Subvention allouée :	207 305 F (31 603,44 _)
	Limite autorisée :	33 177 F (5 057,80 _)
	Trop perçu :	174 128 F (26 545,64 _)
	Lycée Notre Dame de la Merci	
	Subvention allouée :	993 944 F (151 525,78 _)
	Limite Autorisée :	908 511 F (138 501,60 _)
	Trop perçu :	85 433 F (13 024,17 _)
2001	Lycée Notre Dame de la Merci	
	Subvention allouée :	1 098 293 F (167 433,68 _)
	Limite autorisée :	999 233 F ( 152 332,09 _)
	Trop perçu :	99 060 F ( 15 101,60 _)

– d'autoriser le Président, suite à la réinstruction des dossiers des lycées Sacré Cœur de Langogne et Saint Louise de Marillac de Perpignan et à la décision du Tribunal Administratif à venir, à prendre toutes les mesures nécessaires pour régulariser les subventions allouées en 1998 aux deux lycées précités.

**Mme ZOUROUDIS.** – D'une manière générale, je pense qu'il serait bon d'avoir des rapports plus précis et surtout plus complets vu l'importance des dossiers soumis à notre assemblée. En effet, en ce qui concerne ce rapport 01.07, le texte du jugement ne nous ayant pas été communiqué, nous n'avons pu l'analyser et donc, nous ne pouvons que formuler des hypothèses. Celles-ci sont simples. Est-ce que le Tribunal Administratif ne s'est pas fourvoyé ? Comme vous le savez, le maquis des lois, textes et règlements est tel que même les tribunaux se trompent. Par conséquent, ne serait-il pas plus sage de tenter d'en appeler à la juridiction supérieure pour vérifier la légalité du jugement ? Bien sûr, les errements sont toujours possibles, mais comment

peut-on penser que les services de la Région, qui avaient dû préparer le dossier des subventions, aient pu se tromper si lourdement, notamment en ce concerne le lycée Bellevue ? Ne risque-t-on pas d'ailleurs de mettre ce lycée en situation financière délicate, même si nous supposons que le remboursement de la dette, s'il a lieu, sera étalé sur un long terme ?

N'oublions pas, comme il est précisé dans votre rapport, que le Tribunal Administratif demande à la Région d'émettre, le cas échéant, un titre exécutoire ou jugement. C'est dans ces conditions, vous comprendrez M. le Président, que nous n'approuverons pas ce rapport.

**M. BOURQUIN.** – Au regard de vos doutes sur les dossiers, lorsque vous souhaitez consulter l'intégralité d'un dossier, vous en faites la demande auprès du Directeur Général des Services. Nous respectons le droit à l'information de tous les élus. Je le dis pour que vous ne fassiez plus ce genre de remarque car elle laisserait croire autre chose.

La seule question qu'il est permis de se poser est de savoir où était le contrôle de légalité.

**M. BLANC.** – Je constate que le Tribunal Administratif a validé les règles que nous avons mises en place pour apporter un soutien aux établissements privés sous contrat d'association en fonction des textes qui existaient. C'est donc le premier volet du jugement du Tribunal Administratif puisqu'il y avait débat sur ce sujet. Dont acte.

Deuxièmement, le Tribunal Administratif estime mal appliquées les lois Astier et Falloux, un peu compliquées puisque la loi Astier permet de ne pas donner de limite aux montants de subventions possibles alors que la loi Falloux plafonne les interventions publiques d'aides aux investissements. Ces deux textes s'appliquent en fonction de la nature de l'enseignement dans ces établissements qui sont des établissements mixtes où il y a d'un côté, l'enseignement général et de l'autre, l'enseignement technique ou professionnel. Ce sont donc les rapports entre les investissements destinés à l'enseignement général ou technique et professionnel qui ont entraîné cette situation où le Tribunal Administratif a estimé qu'il y avait eu un trop perçu. C'est simplement à ce niveau-là que le problème est posé, dans les rapports des investissements faits soit pour l'enseignement général, soit pour l'enseignement technique ou professionnel.

Les établissements nous avaient donné des dossiers, y a-t-il eu erreur ou non ?

**M. BOUSQUET.** – Je voudrais rappeler qu'au sein de cette assemblée, en 1998, le groupe communiste précédant, par la voix de Colette TIGNERES, interpellait en signalant que ces subventions allouées aux lycées privés dépassaient les plafonds. C'est donc la deuxième fois aujourd'hui que nous constatons que l'ancienne majorité était interpellée, une fois par Mme TIGNERES, une fois par le directeur de la culture, sur des aspects légaux et qu'elle n'y a pas répondu.

Plusieurs fois ensuite, mes prédécesseurs dans ce groupe ont demandé un contrôle de légalité au Préfet, selon la fameuse loi Astier-Falloux, et ces interpellations sont

restées sans réponse. Aujourd'hui, le Tribunal leur fait droit et je m'en félicite. Le groupe demandait également, dans les délibérations, un vote différencié entre le public et le privé pour une meilleure transparence des fonds distribués.

Je tiens à noter qu'alors que l'institution régionale finançait, au-delà de la loi, l'enseignement privé, elle laissait les lycées dans un état désastreux. Il y avait deux poids deux mesures, je déplore l'attitude du Préfet qui n'a pas joué son rôle dans le cadre du contrôle des fonds publics et je dénonce les choix de la précédente majorité qui vont obliger les établissements privés à rembourser au détriment des élèves et des personnels.

**M. BOURQUIN.** – Nous allons passer au vote de ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens.

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.08. – RECONNAISSANCE DE PERIMETRE DEFINITIF DU PAYS HAUTE VALLEE DE L'AUDE**

**M. ANDRIEU.** – Vous me voyez aujourd'hui pleinement satisfait, au nom de la majorité régionale, de présenter ce dossier sur ce Pays Haute Vallée de l'Aude, ce territoire du sud du département de l'Aude qui, comme tout le monde le sait ici, vit, depuis de nombreuses années, de grandes difficultés économiques.

Aujourd'hui est un grand jour pour la Haute Vallée de l'Aude car, au-delà du dossier de Pays de la Haute Vallée, nous avons tout à l'heure voté une somme équivalent à 1 million d'euros pour l'avenant n° 3 d'une convention de développement de la haute vallée, mais également, nous avons pris en compte définitivement le plan social pour les entreprises Huntsman et Formica.

Au-delà du rapport de Pays, au-delà des sommes allouées, lors de la Commission Permanente de ce matin, je voudrais dire qu'il a fallu quelques mois aux élus audois de la nouvelle majorité régionale pour démêler l'écheveau dans lequel l'ancienne majorité nous avait amenés. S'il est vrai que par le passé, au regard du Comité Interministériel d'Aménagement du Territoire, des contrats avaient été mis en œuvre entre l'Etat, le Département et la Région, aucune présence, aucun travail effectif de prise en compte de la réalité économique au plus près du territoire n'avaient été réalisés par l'ancienne majorité. Et il a fallu prendre en compte ces réalités territoriales pour d'une part, se rendre compte que les mesures prises pour l'entreprise Formica n'étaient pas adaptées à la réalité du terrain et il a fallu réviser, après avoir rencontré les représentants des salariés et de l'entreprise, les mesures prises par notre assemblée et les réajuster aux réalités territoriales. Il a fallu d'autre part, là aussi, grâce à un vrai travail de proximité fait par nos élus et l'ensemble des services de la Région, répondre aux véritables attentes des salariés de Huntsman.

Sur la convention Haute Vallée, il faut bien se rendre compte que les mesures prises aujourd'hui sont différentes de celles prises hier. Hier, l'ancienne majorité régionale se contentait de voter une somme globale sans réellement se soucier de l'effectivité et de l'efficience de l'emploi des fonds publics. Aujourd'hui, nous sommes en train de mettre en place un vrai partenariat grâce à la démarche engagée avec le Conseil Général de l'Aude et en accompagnement avec les services de l'Etat. A savoir, qu'il n'y aura pas de superposition, de double emploi, entre les divers fonds qu'ils soient de la Région, du Département ou de l'Etat, dans l'intérêt de l'économie de ce territoire.

Enfin, concernant le Pays de la Haute Vallée, démarche dont la Région a été totalement absente depuis son initiative, aujourd'hui, vous me voyez grandement satisfait de voir que nous pouvons délibérer sur le contenu de la charte et sur le périmètre qui nous est proposé. Grâce à cette concertation nouvelle, grâce à ce véritable projet de développement, grâce à ce partenariat nouveau, sans nul doute, dans les mois et les années à venir, la Haute Vallée sortira de ce marasme dans lequel les anciens partenaires l'avaient entraînée.

Aujourd'hui, il vous est demandé de prendre en compte les délibérations favorables de l'ensemble des communes du territoire de Pays de la Haute Vallée de l'Aude, des communautés de communes et des Sivom qui approuvent la charte de développement de la Haute Vallée et d'adhérer à la démarche engagée par cette association et ce syndicat mixte de la Haute Vallée pour donner un avis favorable à la charte de développement et au périmètre définitif du Pays de la Haute Vallée de l'Aude.

**Mme CHESA.** – J'écoutais avec attention les propos d'Eric ANDRIEU et par moment, il me semble que je rêve et qu'on redécouvre tout. En ce qui concerne ce périmètre du Pays Haut Vallée de l'Aude, l'ancienne majorité, en son temps, avait voté favorablement à chaque fois que ce dossier était présenté au Conseil Régional.

Les différentes instances de la Région dans les différentes directions ont toujours participé aux réunions de travail mises en place depuis de nombreuses années concernant ce Pays Haute Vallée de l'Aude. Nous avons notamment pleinement contribué à la mise en place de la charte de ce Pays. C'est pour cela que notre groupe votera favorablement encore une fois.

**M. BOURQUIN.** – Si vous aviez voté, on ne devrait pas vous refaire voter. On est en train de reconnaître le Pays, si cela était déjà fait, on ne le repasserait pas.

**Mme CHESA.** – Il a été voté à l'époque le périmètre de préfiguration pour le futur Pays. Aujourd'hui, nous confirmons ce périmètre. Toutes les démarches préalables avaient été votées favorablement.

**M. BOURQUIN.** – Oui, mais depuis combien de temps ?

Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01. 09. – RECONNAISSANCE DE PERIMETRE DEFINITIF DU PAYS UZEGE PONT DU GARD**

**M. ANDRIEU.** – Voilà un Pays au cœur du département du Gard qui, de mon point de vue et du nôtre, est une démarche menée de façon exemplaire par les acteurs locaux puisque dans la démarche initiée sur le Pays Uzège Pont du Gard, les enjeux sont de deux ordres, à la fois liés à la viticulture, et nous connaissons tous aujourd'hui la crise dans laquelle nous sommes en matière viticole, mais également liés à l'économie touristique. La démarche engagée sur ce territoire-là est en tous points exemplaire puisqu'elle a permis d'associer l'ensemble des acteurs de ce territoire, élus et non élus, dans l'élaboration d'un véritable projet de développement prenant en compte tous les facteurs de ce territoire. Il s'agit là d'une démarche importante qu'il nous appartiendra d'observer dans la réalisation tant il est vrai qu'à l'échelle régionale, cet espace-là fait figure d'expérimentation.

La Charte de territoire permet de dégager 4 grands axes qui sont l'armature du projet commun et partagé autour de ce territoire :

- Assurer une dynamique économique du Pays en rééquilibrant les secteurs touristique, agricole et industriel.
- Conserver un territoire accessible à tous grâce, notamment, à une politique globale d'accès au logement et à une meilleure accessibilité aux services et aux équipements.
- Dynamiser la vie locale en favorisant les échanges locaux autour de la vie sportive et culturelle.
- Garantir la qualité du cadre de vie en maintenant l'identité paysagère et rurale, tout en respectant les ressources environnementales.

**M. BOURQUIN.** – Je passe aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.10. – PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC - STATUTS**

**M. ANDRIEU.** – A l'occasion de ces politiques territoriales, je voudrais revenir sur la façon que nous avons de travailler ou de ne pas travailler, d'être considérés ou de ne pas l'être, par notre partenaire, l'Etat. A plusieurs reprises, durant la matinée, nous y sommes revenus et je profite là de ces différents rapports concernant à la fois les Pays et le Parc du Haut Languedoc, pour dire combien nous sommes totalement consternés par ce qui est en train de se passer avec notre Préfet de Région.

Il y a plus d'un mois, le Président Georges FRÊCHE a saisi le Préfet de Région sur l'avenant au contrat de plan en lui demandant à la fois de travailler en partenariat sur cet avenant mais également de faire le point sur les contrats d'agglomération et les contrats de Pays. Nous sommes en attente de réponse. Alors qu'aucune réponse n'avait été faite à notre sollicitation en matière d'organisation d'une véritable table ronde pour ensemble mettre en œuvre ces programmes sur les agglomérations et sur les pays, nous avons reçu deux courriers. Un premier, reçu hier, nous informait des attributions des financements d'Etat sur les agglomérations. Ce qui me paraît d'une inconséquence totale. Lorsqu'on parle du respect de la République, il serait grand temps que notre Préfet de Région s'aperçoive que 1982 a eu lieu et qu'il y a 14 ans de cela, le premier acte sur la loi de décentralisation a été voté et qu'en matière de politique publique, le seul Etat n'est pas habilité à intervenir sur les territoires. Là où il y avait, avant 1982, un intervenant unique sur la question des territoires, aujourd'hui, nous sommes six : commune, intercommunalité, département, région, Etat et Europe, et il est grand temps aujourd'hui de prendre en considération ces nouvelles modalités de partenariat. Ce n'est pas en déconsidérant totalement une collectivité comme la nôtre, la Région, que nous arriverons demain à bâtir de véritables partenariats. Il est inacceptable de recevoir une programmation financière de la part du Préfet de Région, sous forme d'oukase, sans qu'à aucun moment nous n'ayons été consultés et ayons eu le loisir de participer à une table ronde de concertation.

Lorsqu'on sait comment les fonds européens ont été utilisés ces deux dernières années, avec l'accord, non seulement tacite mais plein et entier, de l'ancienne majorité régionale, qu'on connaît l'utilisation éhontée de ces fonds, il est inconvenant aujourd'hui de poursuivre ce type de démarche sur laquelle nous ne sommes pas consultés.

Hier encore, au moment du comité de programmation Objectif 2, des fonds européens ont été attribués à certains maîtres d'ouvrage régionaux dont je tairai le nom et malgré les avis de la TG qui faisait état d'un manque de capacité d'autofinancement des bénéficiaires, l'Etat a programmé, alors qu'on nous dit qu'il n'y a plus d'argent au Feder, des sommes considérables, à hauteur de plus d'un million d'euros, auprès des maîtres d'ouvrage qui n'ont pas la capacité d'autofinancement. Nous sommes dans une situation totalement ubuesque dans laquelle aucun avis de notre collectivité n'est pris en considération. Je m'insurge.

J'ai été vice-président d'un Conseil Général pendant 16 ans et j'ai toujours travaillé en partenariat étroit avec les services de l'Etat. Ici, à l'échelle régionale, je découvre une situation que je pensais révolue depuis bien longtemps. Je ne fais donc que

constater que le Préfet de Région, M. IDRAC, fait beaucoup plus de politique qu'il ne fait de partenariat avec l'ensemble des territoires.

Aujourd'hui, alors que nous avons validé le périmètre définitif et la charte de 10 Pays, le Préfet de Région nous écrit, le 7 décembre, pour nous dire qu'en l'état, il n'y en a que trois de reconnus. Ce qui veut dire qu'il n'y a plus d'argent, nous le savions, et qu'il se défait en ne reconnaissant pas lui-même les dix Pays sur lesquels nous avons émis un avis favorable.

J'ai eu le loisir de représenter notre collectivité lors d'une assemblée des Régions de France et j'ai fait le tour de l'ensemble des présidents de région de France. Toutes les Régions s'accordent à dire que l'Etat se désengage, ce n'est pas un secret, mais il faut savoir que nous sommes la seule Région de France à être dans une telle situation de conflit quotidien avec le représentant de l'Etat en Région. Il serait grand temps que sur des sujets sérieux qui mettent en question l'avenir de notre région, un partenariat nouveau s'instaure.

**M. NAVARRO.** – Même si cela fait mal à M. BLANC, c'est une réalité. Je suis parlementaire européen depuis six mois, j'attends une information du Préfet pour savoir où va l'ensemble des fonds qu'amène l'Europe dans notre région. Nous ne sommes ni informés, ni consultés, sur l'attribution de ces fonds. C'est au-delà du scandale. J'ai déjà envoyé des courriers au Président du Conseil de l'Europe pour que nous ayons des éléments d'information, si ce n'est de contrôle, de l'ensemble des fonds attribués sans aucun critère, de façon très politique par le Préfet. Ce qu'a dit M. ANDRIEU est peut-être un constat amer pour certains mais c'est la réalité. Dans l'Hérault, nous avons un huitième député UMP.

**M. BLANC.** – On ne peut pas laisser insulter le représentant de l'Etat comme cela. Les modalités d'attribution des crédits européens sont extrêmement précises, connues et codifiées, avec à la fois des comités départementaux et un comité régional, et sont strictement respectées. Il peut arriver, à un moment donné, que, quel que soit l'avis des commissions, il y ait une inscription budgétaire. Par exemple, le Préfet de Région a pris sur lui de mettre 4 millions d'euros sur l'émissaire en mer pour aller vers la mer depuis le Thôt à la demande du maire de Montpellier. Je n'ai pas crié au scandale. Il faut arrêter de dire n'importe quoi car il y a des règles d'attribution de ces crédits et elles sont respectées. Les nouveaux députés européens apprendront leur métier.

**M. NAVARRO.** – Les règles ne sont pas du tout respectées et elles sont partisans.

**M. BOURQUIN.** – Nous avons tous bien compris que nous recommandons au Préfet de moins faire de politique. Il est normal d'être sensible à l'émissaire en mer et au droit de Palavas. Hier encore, à cette commission évoquée par Eric ANDRIEU et dont il m'a parlé, il y a eu toute une politique d'assainissement dans le bassin de Thau, avec installation de canalisations, financée tout à fait normalement, ce n'est pas exceptionnel. Ce qui l'est, par contre, c'est que dans la commission d'hier, on parle de 8 agglomérations sauf 1 que l'on rejette, celle de Montpellier. La bonne qualité de gestion donnée par « Les Echos » est pour Montpellier, et son agglomération a été évacuée de toutes les attributions, hier après-midi, par une démarche politicienne.

Pour terminer sur le Préfet politique que nous avons, j'évoquerai cette retenue de 30 millions d'euros qui auraient dû être versés depuis le mois de mai. Nous allons terminer l'année budgétaire et n'avons rien vu arriver alors qu'il y a eu quatre relances. Je veux bien qu'on oublie une fois, mais quatre fois de suite, vous admettez qu'on puisse soupçonner une démarche politicienne.

Revenons sur le dossier n° 01.10.

**Mme COMPS.** – Nous allons enfin approuver les statuts du Parc Naturel Régional du Haut Languedoc. Ce parc naturel, le plus ancien de la région, qui s'étend à cheval sur Midi Pyrénées, dans le département du Tarn, 47 communes, et Languedoc-Roussillon, dans le département de l'Hérault, 45 communes, a vu son fonctionnement grandement perturbé depuis bientôt 6 ans. Ses statuts votés en 1999 par le comité syndical ont été annulés, suite à une décision du Tribunal Administratif, dans les conditions que vous savez tous.

Ce blocage a été maintenu durant toutes ces années au détriment de l'image du Parc, de ses capacités d'intervention et de l'intérêt des populations concernées. Je me félicite et me réjouis aujourd'hui de voir que par notre vote nous allons débloquent cette situation et redonner une nouvelle vie à ce parc et à ses territoires. Cet outil, qui doit permettre de mettre en œuvre le développement durable des territoires, prévoit, au travers de sa charte, la préservation de l'environnement par une gestion écologique des milieux et des paysages. Cette charte prévoit également de contribuer à l'aménagement équilibré des territoires et à leur développement économique, social et culturel, soit, entre autres, redynamiser l'agriculture et l'élevage de qualité, développer les énergies renouvelables en particulier la filière bois énergie, restaurer le patrimoine bâti, développer le tourisme vert en harmonie avec la patrimoine environnemental et architectural, dynamiser la vie culturelle, lancer des actions exemplaires et expérimentales en collaboration avec tous les partenaires. Telle est la vocation de ce parc qui doit associer à sa démarche les 92 communes concernées, les deux régions, Midi-Pyrénées et Languedoc-Roussillon, les deux départements, Hérault et Tarn, et toutes les collectivités et intercommunalités qu'il regroupe, ainsi que les citoyens, socio-professionnels, associations, dans une démarche d'information, de conseil, de concertation et de participation. Le parc a ainsi vocation à devenir un véritable outil de la démocratie participative.

Aujourd'hui, par votre vote, vous contribuerez à donner des moyens humains et matériels pour la réalisation de ce projet de développement durable de tout le territoire du Haut Languedoc.

**M. BLANC.** – Je voudrais vous faire toucher du doigt une réalité. Sur le parc régional du Haut Languedoc, le Préfet précédent, M. JOSPIN étant Premier Ministre, n'a absolument en rien respecté les décisions du Conseil Régional. A tel point que le Tribunal Administratif nous a donné raison en appel. Ce n'est pas pour autant que j'ai insulté le Préfet précédent qui a contribué à bloquer le fonctionnement normal de ce parc.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote de ce rapport :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens.

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.11. – PARC NATUREL REGIONAL DU HAUT LANGUEDOC – ANNULATION DE TITRE DE RECETTE**

(rapport retiré de l'ordre du jour)

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT n° 01.12. – DIRECTIVE CADRE SUR L'EAU – CONSULTATION SUR LE PROJET D'ETAT DES LIEUX DES DISTRICTS RHONE ET COTIERS MEDITERRANEENS, ADOUR-GARONNE ET LOIRE-BRETAGNE**

**M. PIETRASANTA.** – Il s'agit d'un dossier important. Vous savez qu'il y a la directive européenne en cours de discussion. Ce sujet intéresse beaucoup de partenaires. Il s'agit d'atteindre un bon état écologique à l'horizon 2015.

Ce rapport a été préparé par le comité de bassin Rhône-Méditerranée-Corse mais aussi par Loire-Bretagne et Adour-Garonne.

Il faut faire un bon état des lieux de ce qui se passe en 2004. Où nous en sommes de l'eau, quelles sont les pollutions et les problèmes que nous avons ?

Je vous rappelle que l'Institut Français de l'Environnement a fait un check-up de la question et a dit que malgré ce que l'on fait sur l'eau, on a une dégradation permanente et une pollution diffuse de plus en plus importantes. Peu à peu, cela va devenir irréversible avec les nappes phréatiques qui se chargent de métaux lourds. Il faut donc se reprendre et faire un programme de surveillance des milieux aquatiques d'ici 2006 et un plan de gestion d'ici 2009 qui fixera les objectifs à atteindre pour 2015, et notamment la modification des SDAGE. Il faut donc faire un programme de mesures d'ici à 2009.

Nous avons donc un travail important à faire. On parle de développement durable mais on dit aussi qu'il faut diminuer l'empreinte écologique. C'est-à-dire que si on continue à penser qu'il faut prendre de bonnes dispositions dans ce que l'on met en place maintenant, ce n'est pas suffisant. Il faut rectifier ce qui va mal. Par conséquent, nous avons un effort à faire pour revenir en arrière sur les pollutions de l'eau. Il y a eu un appel de 400 scientifiques en mai 2004 et l'objectif est d'avoir plus de 1 500 000 signatures en mai 2005.

Au Parlement européen, il y a un débat important sur le système REACH, système des produits chimiques, qui va être mis sur la table en 2005. Il s'agit là de savoir quels sont les produits toxiques, les produits agricoles, les pesticides, tout ce qui va être ou pas autorisé, et de faire aussi de la chimie durable. C'est un énorme dossier qui sera traité au Parlement européen.

L'objectif est de dire que sur le plan local, nous et les citoyens participons à cette action. Nous devons le faire au niveau de nos comités de bassin, de nos assemblées. N'oublions pas que nous devons avoir des relations avec l'assemblée de l'arc méditerranéen, que nous avons aussi des relations au niveau des euro-régions, en particulier, la communauté de travail des Pyrénées, avec Midi-Pyrénées, Languedoc-Roussillon, l'Aragon, la Catalogne et que c'est le Languedoc-Roussillon qui a la présidence de la commission Développement Durable. Il va falloir que nous la réunissions pour parler des problèmes de l'eau à ce niveau.

Il y a également tous les problèmes du Rhône et nous avons là à faire avec Rhône-Alpes, PACA, pas seulement sur les problèmes d'inondations et de sécurité mais aussi sur les problèmes de pollutions depuis l'amont jusqu'à l'aval.

C'est un très gros travail qui a été fait, beaucoup de questions ont été posées, tout ceci est dans le dossier ; pour les collègues conseillers qui voudraient voir le dossier, sachez qu'il y en a au Secrétariat Général.

Nous sommes à pied d'œuvre pour travailler sur cette question de l'eau à partir de maintenant, de façon concrète sur le terrain.

**Mme BASTAROLI.** – Nous apprécions l'analyse exhaustive du CESR qui nous a été remise et qui souligne que la gestion de l'eau doit être considérée comme un des éléments majeurs de toute politique d'aménagement du territoire. Yves PIETRASANTA vient de vous donner toutes les lignes traitées dans cet énorme dossier.

J'interviendrai sur les points relatifs à l'état des lieux effectué dans le cadre de la directive sur l'eau et sur la gestion et l'aménagement des digues du Rhône. L'avant-projet d'état des lieux qui nous est présenté constitue effectivement un remarquable travail d'analyse et de prospective avec des objectifs pour l'horizon 2015. Le document de première consultation qui lui est associé met en exergue 11 questions importantes avec des thématiques transversales et je soulignerai pour ma part l'intérêt mentionné d'associer dans un principe de co-construction du projet des techniciens experts locaux, les représentants socio-professionnels, les élus, les responsables des services, complété par la consultation du public d'avril à octobre 2005.

Parmi les 11 questions importantes développées, j'en pointerai 2 qui doivent nous interpeller au regard de ce qui s'est passé il y a tout juste un an dans le Gard. Je désignerai plus particulièrement le Gard rhodanien par l'ampleur des crues de décembre 2003. Le district Rhône et Côtiers Méditerranéens produit à lui seul 60 % de l'énergie hydraulique nationale, avec de lourdes contraintes aux cours d'eau. Il s'agit d'une énergie renouvelable qui entre dans l'objectif de l'augmentation de la part

des énergies renouvelables de 15 à 21 %. Dès lors, une question se pose, comment concilier le développement de l'énergie hydro-électrique jugée nécessaire pour satisfaire les accords de Kyoto et l'atteinte des objectifs environnementaux ?

L'autre point du rapport que je relève est celui concernant les crues et les inondations, avec la question associée, la réduction du risque ne passe-t-elle pas par le respect de la rivière ?

Si j'ai opéré un zoom sur ces deux points, c'est qu'ils ont été mis en avant à plusieurs reprises par les populations du Gard rhodanien à travers le questionnement des associations de défense des sinistrés autour de la gestion de la CNR, de l'entretien des cours d'eau en même temps que des systèmes d'alerte à initier et à développer.

Je terminerai par un point particulier. Le développement durable amène à traiter les questions de l'environnement, cela a été souligné par Yves PIETRASANTA, de manière transversale, en lien social, participatif et économique. Ainsi, un bassin de vie et d'emploi est particulièrement touché et je me fais l'écho ici de l'inquiétude des populations locales. Il s'agit de la zone de l'Ardoise dans le Gard, la plus industrialisée de la région, malgré les aspects de récession actuels avec la fermeture de l'usine Ugine. Le Préfet, le 1<sup>er</sup> décembre, a pris la décision de déclarer cette zone inondable. Je vous rappelle que des entreprises comme Fiberglass et Berlindon sont implantées sur ce site, la Région vient de les aider pour préserver et réparer leur outil de travail sinistré contribuant ainsi à sauvegarder plusieurs centaines d'emplois. Cependant, les habitants du hameau tout proche ont l'impression d'avoir été abandonnés, c'est leur terme, dans la mise en œuvre des protections y compris du point de vue des pollutions, malgré leur courage et la dignité avec laquelle ils ont participé à faire des propositions d'aménagement, grâce à leur connaissance du terrain et des masses d'eau. Des élus, les salariés, les habitants, les organisations syndicales, les représentants des PMI ont manifesté leur opposition à la décision préfectorale jugée trop rapide car les solutions techniques existent pour ne pas faire de ce site foncier, unique par son importance pour l'implantation d'entreprises nouvelles, une zone d'expansion des crues. Nous pensons que des solutions techniques existent dès l'instant qu'existent des volontés politiques et nous doutons, ici, fortement, de la volonté des représentants de l'Etat.

**Mme ARDITI.** – Je voudrais d'abord féliciter l'administration car, connaissant ce genre de dossier, en général ils font 1000 pages, je sais qu'arriver à trouver une synthèse de quelques pages qui fasse sens, n'est pas toujours facile. Donc, merci de nous l'avoir fait.

Cette directive est essentielle mais d'une certaine manière elle reprend ce que la France a mis en œuvre il y a 40 ans, la notion de bassins hydrographiques. Il y a 40 ans, lorsqu'on a dit qu'on allait découper des bassins hydrographiques qui ne suivraient pas les limites des communes, des départements, des régions, des cadres administratifs existants, mais qu'on allait se caler sur de l'hydrogéographie, les gens ont ouvert des yeux ronds en disant que cela n'était pas possible. 40 ans après, l'Europe nous suit et explique que c'est par bassin hydrographique qu'il faudra travailler, que ceux-ci pourront être à cheval sur des Pays et qu'on devra faire des

parallèles puisque ce sont les pollutions des uns qui finissent pas arriver chez les autres.

Je voudrais attirer l'attention sur quelques points. Dans les points mis en exergue, compte tenu de la violence des épisodes, de la spécificité du bassin méditerranéen, et de l'attrait des populations venant vers notre territoire, il est mis un accent extrêmement important sur le problème du champ d'expansion des crues. Si on veut récupérer un peu nos rivières, il faut les laisser un peu respirer, pour cela, il faut les laisser divaguer autour de leur champs mineurs et leur laisser des espaces d'expansion des crues dans les champs majeurs sinon les digues ne peuvent pas tout résoudre et on arrive à des catastrophes.

Sur 11 points mis en exergue, 3 concernent les toxiques, les pesticides et les phytosanitaires, et le 3<sup>ème</sup>, les effets sanitaires de ces problèmes. En d'autres termes, nous avons un problème extrêmement important de ce qu'on appelle les pollutions diffuses. Il va falloir dire à nos amis agriculteurs qu'il y a un travail important à faire pour aller vers une agriculture a minima raisonnée pour tout le monde et biologique, pour ceux qui peuvent aller plus loin. C'est indispensable.

On voit apparaître enfin dans ces documents la Convention d'Aarhus, la consultation du public, la consultation des associations. On pourra compter sur les associations d'environnement pour faire un vrai travail auprès du grand public pour essayer d'expliquer ce qu'est cette directive, ce qu'on en attend, les choses difficiles qu'il y a à faire, mais aussi les choses importantes qu'elles peuvent nous apporter.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.13. – ADHESION DE LA REGION A UN SYNDICAT MIXTE DE GESTION ET D'AMENAGEMENT DES DIGUES DU DELTA DU RHONE**

**M. VERDIER.** – Au-delà du partenariat entre les trois régions concernées par le Rhône, PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon, qui permet parallèlement l'avancée des collaborations avec l'Etat, nous avons engagé une demande de coopération avec la région PACA et les conseils généraux du Gard et des Bouches-du-Rhône, afin de créer une structure interrégionale de gestion et d'aménagement des digues à l'échelle du petit delta du Rhône. Nous en sommes aujourd'hui à la réunion des syndicats préexistant sur les deux rives. Le nouveau syndicat sera issu d'une mutation de l'actuel CIMADREM, syndicat mixte en place dans les Bouches-du-Rhône, mutation générée par deux démarches menées de manière simultanée, adhésion des collectivités languedociennes au CIMADREM et adoption de nouveaux statuts par celui-ci. Nous pourrons ainsi assurer de manière cohérente et solidaire entre les deux rives l'entretien, la surveillance et l'aménagement des digues du delta

du Rhône, en aval des secteurs protégés par les digues de la CNR. Ces conditions nous permettront dans l'avenir une gestion solidaire et un aménagement cohérent des digues du delta du Rhône en faveur d'une prévention accrue des inondations. La mise en place de cette structure est envisagée pour le début de l'année 2005. C'est pourquoi, je vous propose de demander notre adhésion au Syndicat Mixte d'Aménagement des Digues du Rhône à la Mer, dit CIMADREM.

**Mme CELLIER.** – Vous nous demandez d'adhérer, par ce projet de délibération, à un syndicat mixte de gestion et d'aménagement des digues du delta du Rhône. En premier lieu, je souhaiterais que soit rectifiée cette appellation restrictive puisque, sur une dizaine de kilomètres, les digues de Beaucaire jusqu'au delta sont les digues du grand Rhône et qu'elles sont censées demain figurer dans l'inventaire de ce syndicat.

En effet, il ne faut pas méconnaître l'importance cruciale de ce tronçon de digues où le flux hydraulique est dix fois supérieur à celui du petit Rhône, le fleuve étant, dans ce secteur, à l'apogée de sa puissance.

En second lieu, je tiens à rappeler que dès le mois de février dernier, avec un temps de réaction très bref, nous avons déjà délibéré sur la mise en place d'un syndicat unique avec un avis favorable à la participation de la Région, car c'est le 16 février 2004 qu'officiellement, sous la tutelle du Préfet de bassin Rhône-Méditerranée et sous les directives du Premier Ministre, a été décidée la mise en œuvre d'une stratégie globale de prévention sur le Rhône aval.

C'est donc unanimement que nous réitérerons notre vote pour l'adhésion à une telle structure. En ce sens, M. le Président, nous souhaitons relancer une véritable ambition pour l'aménagement de ce territoire. Ici et là, des discours faussement sages tendent à faire passer dans l'opinion que la nature doit imposer sa loi et que les hommes n'ont qu'à subir. Les hommes, on l'a vu dans d'autres pays, sont capables de prouesses pour trouver les solutions respectueuses de l'environnement mais aussi audacieuses et efficaces pour la protection des biens et des personnes.

Enfin, nous approuvons votre plan financier et l'importante ligne budgétaire dévolue à la protection, pour autant, cela ne vaut que si cet engagement a un effet multiplicateur. C'est-à-dire que vous ayez l'assurance des interventions financières des partenaires historiques de ces opérations, à savoir l'Etat, les départements et éventuellement, l'Europe. A ce sujet, nous souhaiterions connaître les engagements de ces partenaires.

Ma dernière question était de savoir, mais je crains de connaître déjà la réponse, si vous comptez faire représenter la Région par les élus locaux conscients de ce qui se passe sur leur territoire, même si ceux-ci sont opposés à cette nouvelle majorité.

**M. ANDRIEU.** – S'il y a des enjeux importants évoqués ici en session plénière, c'est bien ceux liés aux inondations. Là encore, je vais faire état du résultat de la commission d'hier, toujours sur la programmation des financements européens, au cours de laquelle, alors qu'une clé de répartition des financements publics avait été arrêtée permettant de programmer par le passé un certain nombre de dossiers, il y a

eu un débat et l'Etat a remis en cause, de façon formelle, la clé de répartition précédemment usitée pour financer ces travaux.

La clé était la suivante. L'Europe, sur le Feder, mettait 40 % et l'Etat mettait 30 %, la Région, 7,5 %, le département, 7,5 % et les syndicats maîtres d'ouvrage, 15 %. L'Etat, de façon unilatérale, hier, a imposé la modification de cette clé et une nouvelle clé qui mettrait l'additionnalité des financements du Feder et de l'Etat à hauteur maximale de 60 %. Ce qui veut dire, alors que nous sommes en train de commencer à résoudre un certain nombre de travaux issus des inondations de 2002, que cette décision va obliger l'ensemble des collectivités à redélibérer, ce qui va entraîner un retard considérable pour le démarrage des travaux. Au regard de cette décision que nous qualifions d'inconséquente, nous avons, hier, en commission, et afin de ne pas retarder les travaux, proposé à l'Etat que la Région prenne les 400 000 euros de différentiel pour ne pas retarder leur mise en œuvre. L'Etat a refusé cette proposition. Une fois de plus, je m'insurge de façon forte, pleine et entière, au nom de l'institution que nous représentons ici, contre cette décision unilatérale.

Aujourd'hui, nous sommes donc repartis dans un délai que nous ne maîtrisons pas pour le démarrage des travaux prévus et devant passer hier en commission, à laquelle pas moins de 26 dossiers de travaux étaient programmés. Ils ont donc été repoussés, je ne sais pas jusqu'à quand, mais au moins de quelques mois.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.14 – COMITE DE LIGNES**

**M. GAYSSOT.** – Il s'agit, avec ce rapport, de la mise en place de 7 comités de lignes dans notre région. C'est une étape, un moment important en faveur de l'intervention démocratique pour développer la desserte ferroviaire régionale dont nous avons la compétence. C'est ce que nous décidons aujourd'hui, mais bien évidemment, cela s'inscrit dans une démarche plus large et le Président, Georges FRÊCHE, évoquait dans le journal « Septimanie » la réforme complète des transports qui verra le jour en 2005-2006 et dont les grandes orientations seront présentées lors du 1<sup>er</sup> semestre 2005.

Nous avons fait le choix, au point de vue régional, du développement du transport ferroviaire et de l'intermodalité mais nous devons faire face, actuellement, à la politique conduite au plus haut niveau par le gouvernement mais aussi par la SNCF et RFF. Je veux citer, de manière succincte, le plan fret, les transformations de services grandes lignes avec la suppression des arrêts, par exemple à Castelnaudary, la vétusté du matériel, l'insuffisance d'entretien, les ralentissements sur les lignes et sur le réseau ferroviaire, les problèmes de maintenance de ce

matériel, du réseau, le refus de réaliser la modernisation de la ligne Béziers-Neussargues-Clermont. Contrairement à ce que disait tout à l'heure M. MOYNIER qui s'est trompé, c'est le gouvernement qui a pris cette responsabilité terrible alors que les travaux étaient engagés, que la convention avait été signée pour cette modernisation, de ne pas faire. Et le Préfet a même eu l'outrecuidance de dire qu'on pourrait mettre cet argent sur les routes et non sur le ferroviaire. Le Conseil Régional, nouvellement élu, a pris la décision d'annuler même la réduction des financements prévus par la Région sur cette modernisation. Je voulais mettre au point les questions concernant la ligne Béziers-Neussargues.

Je veux ajouter que notre Président, Georges FRÊCHE, ainsi que Martin MALVY, Président de la Région Midi-Pyrénées, et Jean-Pierre BONTE, Président de la Région Auvergne, ont écrit au Ministre De ROBIEN pour lui demander d'être reçus au sujet de la mise en œuvre des engagements sur cette ligne-là. Et pas simplement sur cette question mais également sur la nécessaire liaison à grande vitesse entre Montpellier et Perpignan puisque là encore, le gouvernement, dans le SCIAT de décembre 2003, a décidé de ne pas réaliser, d'ici plusieurs décennies, le TGV sur cette partie du territoire. Pour information, le Ministre De ROBIEN a accepté de recevoir le Président FRÊCHE pour traiter de ces deux questions, en matière ferroviaire mais également concernant l'achèvement de l'A75 et de l'A750 et il va en être question puisque vous savez que cette semaine le plus haut viaduc autoroutier du monde doit être inauguré à Millau.

Face à cette situation, le risque du retour logique du tout routier dans notre pays et dans notre région est réel. A cela, je veux ajouter également le mauvais état de la situation dans notre région. Le rapport Klopfer l'a souligné en disant notamment que dans ce domaine de compétences des TER, la Région n'avait pas fait ce qu'il fallait. C'est ce que confirment les classements rendus publics par la « Vie du Rail » et autres publications où nous sommes en queue de peloton en ce qui concerne la régularité.

Je pourrais ajouter que depuis 2002, plus de 8 000 emplois de cheminots ont été rayés de la carte au plan national et plus de 300 dans notre région. J'ai souvent entendu parler du souci de l'emploi dans cet hémicycle et je voudrais qu'on l'entende aussi par rapport au transport ferroviaire. D'ailleurs, à la différence de celles qui nous entourent, Midi-Pyrénées et PACA, notre Région n'a pas mis, jusqu'à présent, à profit ses compétences nouvelles dans ce domaine. Or, le choix du rail, comme celui de la complémentarité avec les autres modes de transport, est un choix de développement durable et un choix d'avenir. C'est dans ce contexte que nous créons ces 7 comités de lignes afin de permettre la meilleure expression des besoins des usagers. Nous voulons en faire de véritables lieux d'échanges et d'impulsions mais en prenant en compte la dimension territoriale de l'activité. Dans le rapport, on parle de créations, on pourrait me dire qu'il avait été mis en place des comités de lignes. Ils ne se sont réunis qu'une fois et n'ont pas fonctionné. D'autre part, ils étaient fondés uniquement sur la ligne ferroviaire alors que nous les avons fondés sur une dimension territoriale pour mieux intégrer les synergies et le développement de l'activité.

Cela explique donc les périmètres des comités qui vous sont proposés, instaurés par la loi SRU du 13 décembre 2000. Ces comités de lignes doivent nous permettre ce

débat constructif et ils permettront à la Région, notamment dans le lieu où elle a compétence, non seulement d'exposer ses choix et ses orientations, mais aussi de recueillir les besoins des utilisateurs actuels, d'écouter les suggestions. Nous voulons, en quelque sorte, faire de ces comités de lignes des lieux d'appropriation du service public régional et nous voulons en faire des acteurs de l'élaboration de la politique. Dans cet esprit, nous souhaitons qu'ils se réunissent dès les tous premiers mois de l'année 2005. Avant fin février, nous les aurons tous réunis pour travailler à l'amélioration de notre offre de transport.

**M. ANDRIEU.** – Je me félicite de l'initiative rapide de notre collègue Jean-Claude GAYSSOT sur la mise en place de ces comités de lignes tant attendus par les utilisateurs, d'autant plus que l'inquiétude est grande, sur nos territoires, quant à la position de l'Etat aujourd'hui. Lors d'une session comme celle d'aujourd'hui, on a envie de dire à l'Etat d'arrêter, de ne plus en jeter. Ce sont Font Romeu, les départements IUT en attente, les inondations et aujourd'hui, la suppression de lignes. Je dois m'insurger. Sur Castelnaudary, dans l'Aude, pas moins de huit arrêts sont supprimés. On assiste là, une fois de plus, à une conséquence de la non prise en compte de la réalité locale, au moment où les déplacements de populations entre les lieux de vie et les lieux de travail s'accélèrent, ce qui donne lieu justement à des politiques d'aménagement du territoire en adéquation avec les réalités territoriales. L'Etat n'a d'autre souci que de supprimer les moyens de transport. Comment faire sur une ville comme Castelnaudary ? Que vont faire lundi les lycéens qui doivent venir à Castelnaudary alors qu'ils n'ont plus de moyens de transport ? Comment vont faire les habitants de cette ville qui travaillent sur Toulouse et l'est de l'Aude pour aller de leur lieu de résidence à leur lieu de travail ?

Le Président Georges FRÊCHE a saisi Louis GALLOIS au niveau national et nous n'avons aucune réponse. Il a saisi aussi le Ministre De ROBIEN pour lui faire part de ce souci, de cette réalité que nous rencontrons quotidiennement sur le territoire. Nous n'avons reçu à ce jour aucune réponse. J'ai moi-même rencontré Louis GALLOIS à Paris avant-hier, où, en tant que Président de la SNCF, il m'a dit qu'il obéissait à des règles d'entreprise privée. Il n'y a plus d'usagers mais des clients et c'est aux Régions de prendre en charge la différence. En matière de service public, on ne peut pas se substituer aux manquements et aux désengagements de l'Etat. Il vient d'inventer aujourd'hui, après les TER, les TIR, Trains d'Intérêts Régionaux. J'ai envie de dire qu'il s'agit des TAR, les Trains Abandonnés aux Régions. Nous ne pouvons pas répondre actuellement à ce désengagement tel qu'il est présenté à l'échelle régionale.

Vous comprendrez qu'au nom des élus du département de l'Aude, et en particulier du Lauragais, je m'insurge avec force contre ces décisions de l'Etat qui ne mesure à aucun moment les conséquences. Sur le Lauragais, la situation est difficile, elle est connectée au bassin toulousain et s'il n'y a pas, aujourd'hui, la volonté forte de l'Etat de prendre en considération ces problèmes de déplacements de personnes, au regard d'une réalité économique, d'un avenir régional, nous ne pourrions pas nous-mêmes nous substituer et donner des services équivalents permettant à tout un chacun de pouvoir vivre sur les espaces sur lesquels il a décidé de vivre.

**M. BOURQUIN.** – Je vous confirme que le Président Georges FRÊCHE a signé une lettre pas plus tard que mercredi sur la base de tous les propos que vous développez là.

**M. ROSSIGNOL.** – En entendant MM. GAYSSOT et ANDRIEU, on a l'impression qu'effectivement, encore une fois, la vie est apparue soudain avec le changement de majorité. Je précise à M. ANDRIEU que les comités de lignes existaient déjà sous notre majorité, ils avaient été mis en place par Richard FLANDIN.

**M. ANDRIEU.** – Ils ne se sont jamais réunis.

**M. ROSSIGNOL.** – Ils se sont réunis.

**M. BOURQUIN.** – Une fois.

**M. ROSSIGNOL.** – Il y a eu leur mise en place, on ne pouvait pas aller plus vite que la musique, après que l'Etat eut donné aux Régions la compétence du transport. Je vois que M. GAYSSOT va accaparer toutes les présidences. A notre époque, dans chaque bassin, un élu était président de ce comité de lignes.

**M. BOURQUIN.** – Vous doutez de sa capacité à assurer les présidences ?

**M. ROSSIGNOL.** – Je veux bien mais il va se dédoubler, se décupler. Dans chaque comité de lignes, il y avait des représentants des usagers et un représentant de l'opposition y était associé.

**Mme BASTAROLI.** – Je ferai simplement une remarque ponctuelle. Pour permettre de couvrir tout le territoire, pour le 6<sup>ème</sup> comité de ligne, je propose de suivre l'avis du CESR et d'ajouter : « Cévennes/Camargue/Gard rodhanien ».

**M. GAYSSOT.** – Je vais essayer d'être suffisamment mesuré dans l'appréciation concernant la situation pour ne pas tomber dans un débat à caractère politicien. M. MOYNIER, vous avez dit une bêtise tout à l'heure, cela peut arriver à tout le monde. J'ai essayé d'expliquer que cette nouvelle majorité, concernant la ligne Béziers-Neussargues, non seulement respectait ses engagements, puisque c'est l'Etat qui ne les respecte pas, mais a également décidé de remettre à niveau l'engagement financier que vous aviez réduit dans votre décision. C'était une bêtise, vous vous étiez trompé, je l'ai dit, ce n'est pas de la polémique.

La première décision prise par le gouvernement actuel a été de supprimer la politique de volume des marchandises et de faire un plan fret qui ne vise qu'à transporter les marchandises lorsque c'est rentable. En résultat, on va avoir sur nos routes et nos autoroutes, des milliers et des dizaines de milliers de camions et poids lourds supplémentaires. Voilà la réalité. On a supprimé 10 000 cheminots depuis 2 ans. Tout cela parce qu'il n'y a pas d'argent, les caisses sont vides concernant les financements publics et parce que la politique menée est tournée vers le libéralisme et non vers la réponse à l'intérêt général et aux besoins.

Sur les comités de lignes, vous dites que vous les avez créés, c'est vrai qu'il y a eu la

mise en place de 9 comités de lignes qui ne se sont réunis qu'une fois pour discuter de leur composition. Ils ne se sont plus réunis ensuite et pour l'instant, ils n'ont servi à rien. J'ai dit que je parlais de création pour une bonne raison, nous ne sommes pas restés sur une démarche de comité de lignes où seule la ligne était l'ossature, mais sur une démarche de territoire. Donc, dans ce sens, c'est une création. J'ai évoqué le fait que les 9 comités de lignes avaient été institués mais ne s'étaient pas réunis.

En ce qui concerne l'appellation, le rapport du Conseil Economique et Social, lorsqu'il a émis son avis, n'avait pas vu la modification apportée dans l'appellation puisque entre temps, nous avons décidé, sur la base d'une intervention de Mme BASTAROLI, pour que ne soit pas oublié ce Gard rhodanien, d'ajouter la dimension « Vallée du Rhône ». On pourra changer et mettre « Gard rhodanien », car c'est ce que cela veut dire.

Concernant la composition et les élus qui participeront à ces comités, bien entendu, puisque je suis Président de la Commission Transport, il m'a été demandé de présider l'ensemble de ces comités et je pourrais déléguer et me faire remplacer.

Dans cette composition, il s'agit d'élus de la majorité parce que nous avons la responsabilité. C'est le domaine de compétences et non un lieu de polémiques. Nous devons prendre des décisions concernant les transports TER. Ceci étant, non seulement je n'exclus pas que des élus concernés soient invités, mais lors de la mise en place, nous inviterons les proviseurs, les régions voisines.

Pour le Comité de ligne des « Causses », une modification est proposée dans les représentants. M. BERTRAND qui était proposé en tant que Vice-Président, va passer suppléant, à la place de Mme BOUSQUET, et Jean-Paul BORE va être Vice-Président.

Sur cette ligne des Causses, si nous n'invitons pas un représentant de la Région Midi-Pyrénées, comment pourrions-nous faire avec la ligne Rodez-Séverac-le-Château ? Il en va de même pour le Gard rhodanien.

Je suis donc pour que nous vivions ce moment-là comme un moment fort de la démarche de la Région pour une démocratie participative afin de renforcer l'activité des transports régionaux.

**M. BOURQUIN.** – Je ne crois pas que l'opposition serait prête à aller porter notre parole ou notre condamnation. Par exemple, que le fret ait augmenté de 75 %, il y a à peine six mois. Ils ne peuvent pas porter ces paroles à notre place.

**M. LENTHERIC.** – Aujourd'hui, il y a un acte important. Chaque fois que nous avons des contacts avec RFF ou la SNCF, il y a un maître-mot dans leur bouche qui revient tout le temps, on parle de rentabilité économique. Au niveau de la Région, je crois qu'il faut que nous prenions nos responsabilités. Vous allez voir que ces comités de lignes se situent au bon endroit. Aujourd'hui, nous devons nous donner les moyens de mettre en œuvre une grande politique de transports, mais on doit aussi veiller à ce que l'Etat ne se désengage pas comme il a l'intention de le faire. Il est un peu trop facile de nous dire de le faire si nous voulons puisque c'est de notre responsabilité.

Aujourd'hui, les décisions prises au niveau national vont dans le sens d'un désengagement, ce qui veut dire que l'Etat est présent sur les lignes rentables, mais ne s'occupe pas des lignes peu rentables. Certaines lignes non rentables ne sont pas entretenues par RFF, ce qui fait que les trains circulent lentement et que le service rendu n'est pas un service de qualité et ainsi, les usagers ne prennent plus le train. Tout cela est du sabotage et nous ne pouvons l'accepter. On ne peut pas accepter le transfert de quelque chose de complètement sinistré car nous n'aurons pas les moyens de travailler correctement.

Les comités de lignes prennent tout leur sens car autour de la table, tous les partenaires seront présents ligne par ligne et on pourra alors faire valoir que les usagers ont besoin de cela, on pourra mettre la SNCF et RFF devant leurs responsabilités et, avec les usagers, nous pourrions porter les revendications et montrer dans quel sens ces lignes doivent être aménagées et de quelle manière on doit mettre en place un véritable réseau performant. Au moment où nous disons cela, nous savons bien tous en France que le retard pris au niveau du fret ne va pas se résoudre comme cela. Il faut apporter une pierre à tous les niveaux et prendre des décisions pour renverser la vapeur. Ce n'est pas chose facile.

Aujourd'hui, la décision proposée, qui va dans le sens d'une démocratie participative, obligera l'Etat à respecter ses engagements et ça c'est très fort.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens.

Contre : Groupe FN

Abstentions : Groupes UMP, Non Inscrits.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.15 – TITRES NON SOLDES GROUPES POLITIQUES**

**M. BOURQUIN.** – Nous sommes avec ce dossier dans le cadre d'un retour au droit et à nos intérêts. Dans les années 1990, la Région avait instauré un mode de financement des groupes politiques que la Chambre Régionale des Comptes a depuis dénoncé comme illégal. La collectivité l'a depuis abandonné, les sommes indûment perçues par les intéressés devant lui être remboursées. Dix titres de recettes ont été émis en 1996 à l'encontre des groupes politiques, formés en association Loi 1901. Ces groupes pouvaient donc rembourser en se retournant vers leurs adhérents ou leurs membres. Huit ans plus tard, nous constatons que quatre titres restent non soldés, soit un manque à gagner important sur le budget régional de 147 749,02 euros.

Depuis, des groupes ont été dissous et cela pose certains problèmes. Il s'agit de l'ancien groupe « Génération Ecologie » redevable pour 6 383,13 euros ; de l'association « Adieu les Verts » redevable pour 22 820,67 euros ; de l'Association

des Elus Indépendants redevable pour 33 024,31 euros et de l' «ADIR – Groupe RPR» redevable pour 85 517,91 euros.

Nous sommes donc tenus d'engager des opérations de recouvrement et il faut que vous autorisiez le Président à défendre les intérêts de la collectivité par tous les moyens.

**M. JAMET.** – Peut-être que le dernier titre de recettes émis remonte à huit ans, mais je vous garantis que la faute qui avait été commise l'avait été au tout début de nos mandats en l'absence d'une loi qui était bien explicite, et de bonne foi, beaucoup ont dépensé de l'argent d'une façon qui a été ensuite reconnue comme illégale.

Les gens qui vont être poursuivis sont des gens qui ont quitté leur mouvement uniquement pour toucher l'argent d'un parti utopique qu'ils venaient de créer. J'aimerais bien connaître les noms de ceux que l'on va poursuivre au nom du Payeur Régional.

**M. BOURQUIN.** – J'ose croire que, dans la première partie de votre propos, lorsque vous dites qu'il pourrait y avoir trop de temps, vous ne cherchez pas à absoudre le système. Une dette demeure une dette et il ne peut y avoir dans ce cas d'extinction de la dette. D'ailleurs, la Chambre Régionale des Comptes qui est venue en 1999 rappelle que seulement 73 % du montant des sommes concernées avaient été encaissés et qu'il restait 3,3 millions. Elle rappelait qu'il fallait engager ces poursuites et nous vous proposons de le faire cinq ans après.

En réunion des Présidents de Groupes, vous m'en aviez parlé pour avoir plus de précisions. Je me suis renseigné auprès de M. le Directeur Général des Services qui m'a fait part des éléments suivants que je vais vous lire.

Les restes à recouvrer concernant le Groupe Génération Ecologie sont répartis entre la Fédération Génération Ecologie de l'Aude, de la Lozère et Régionale, le tout pour 6 386 euros.

Il y a ensuite l'association des Elus Indépendants pour un total de 33 024 euros. Il reste cinq élus redevables : M. Alain CHAMP, M. Jean-Antoine ARMENGOL, M. Robert BADO, Mme TOSI et M. TROISE.

Pour l'association A.D.I.E.U. Les Verts, pour un total de 22 820 euros, restent redevables M. DEGAN et M. DOUCET.

Pour l'Association A.D.I.R. – Groupe RPR, il y a 85 517 euros en tout qui concernent 9 élus : M. FOURNIER, actuel maire de Nîmes, M. CACCIAGUERRA, M. LEROY-BEAULIEU, M. PELOFI, Mme SOULAS, M. COUVEINHES, M. FA, M. FABRY, M. ROMANET. L'association en tant que telle doit 20 022 euros.

L'institution a reçu ordre de rentrer dans ses fonds, cela s'appelle une faute de ne pas le faire.

**M. NAVARRO.** - Je remarque qu'aucun groupe de gauche n'est concerné. Dans les personnalités redevables, quelques-uns étaient présents à la dernière mandature dans cet hémicycle et souvent nous donnaient des leçons d'éthique et de probité. Au vu de leur nom, lorsque je vais les rencontrer, je ne vais pas les manquer. Après plus de six ans, ne pas avoir voulu rembourser des dettes que chacun a fait l'effort de rembourser, quand on est élu et qu'on veut donner des leçons, il faut savoir se regarder. Il n'y a pas forcément que le maire de Nîmes à avoir donné des leçons d'éthique et de comportement dans cet hémicycle il n'y a pas très longtemps.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN

Abstention : M. BECQUE

Adopté à la Majorité.

**M. BECQUE.** – Ce genre de solde politique ne me paraît pas très sain. Je suis bien d'accord avec vous sur le fait que la mission du Président est bien de demander à cette assemblée régionale ce qu'elle pense de cette opération. J'observe que beaucoup de temps a passé, que nous ne savons pas, car je n'ai pas personnellement compris, si c'étaient les associations qui étaient débitrices ou les individus qui les composaient. A mon sens, ce sont les associations. Or, si ce sont elles, encore faudrait-il vérifier qu'elles aient toujours une existence légale, si ce sont les individus, encore faudrait-il vérifier qu'il n'y ait pas effectivement de prescription, ce sont des fonds publics soumis à la déchéance quadriennale et il me semble que plus de quatre ans sont passés. Cela me paraît donc être une aventure un peu compliquée. Vous disiez, tout à l'heure, qu'il y avait beaucoup d'instances judiciaires, je ne veux pas que vous m'accusiez de toujours parler de droit. Je vous dis que celle-là, on peut l'éviter.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.16 – GARANTIE D'EMPRUNT POUR L'ASSOCIATION ALAPED**

**Mme BOUSQUET.** – Il s'agit de la garantie d'un emprunt qui va être contracté par une association gérant l'Institut de Rééducation de Campestre à Lodève. Cette association a bénéficié, pour son programme de reconstruction-réhabilitation, de subventions Feder à hauteur de 50 % pour un montant d'1,7 million d'euros ; elle a recouru à un emprunt pour le complément. La ville de Lodève le garantira à hauteur de 50 %, la Région va le garantir à hauteur de 50 %.

Par votre vote, vous contribuerez au projet de développement de cet établissement qui rend un service public indispensable sur la circonscription puisqu'il accueille 70 enfants. A l'heure où l'Etat se désengage, je trouve que c'est bien que la Région prêle main forte à ce genre d'établissement.

**M. BOURQUIN.** – Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.17. – PRESENTATION DE LA DECISION MODIFICATIVE N° 3**

**M. BOURQUIN. -**

La Décision Modificative N°3 au budget 2004, qui n'intervient qu'à la fin de l'exercice, est nécessairement limitée dans ces inscriptions aussi bien en recettes qu'en dépenses. Elle est cependant nécessaire pour parfaire les ouvertures de crédits déjà portées au budget régional.

### **I – LE FINANCEMENT DE LA DM3**

2,4 M\_ sont inscrits en recettes nouvelles au titre de cette décision modificative. Il s'agit, les recettes prévisibles ayant déjà été portées au budget de la Collectivité, de recettes diverses provenant d'avoirs sur factures, de remboursement de prestations, de reversement de subventions...

### **II – LES DEPENSES DE LA DM3**

Les 2,4 M\_ de disponibilités pourraient faire l'objet en dépenses de la répartition suivante.

#### **A – Admissions en non-valeurs : 1 M\_**

A la demande de Madame le Payeur régional, 1 M\_ doivent être inscrits pour faire face aux admissions en non-valeurs de titres de recettes émis par la Collectivité à l'encontre de stagiaires de la formation professionnelle ou d'entreprises dans le cadre des ARCE. Ces non-valeurs ont été dûment justifiées par le comptable public qui assume le recouvrement des titres de recettes.

L'ensemble de ces non-valeurs fait l'objet d'un rapport particulier, comportant la liste détaillée des titres de recettes concernés, soumis par ailleurs à votre approbation.

#### **B – Sous-estimation des charges de fonctionnement : 0,9 M\_**

L'examen minutieux, entrepris depuis le mois d'avril, des engagements de la Collectivité au titre des charges de structure a permis de pointer un certain nombre de lacunes du budget primitif 2004, voté par l'ancienne majorité, en ce qui concerne les marchés d'entretien de l'Hôtel de Région. En effet, les anciens marchés venant à

expiration, de nouveaux marchés ont été passés au début du mois de mars 2004. Le surcoût par rapport aux anciens marchés, notamment dû à de nouvelles prestations, se chiffre à 0,6 M\_ : il n'avait pas été budgétisé.

Par ailleurs, pour ces mêmes marchés, les factures relatives au 3<sup>ème</sup> trimestre de l'année 2003 ont été réglées sur le budget 2004 à hauteur de 0,5 M\_, alors qu'elles auraient dû l'être, dans le cadre d'une bonne gestion, sur l'exercice 2003. Là encore, ces dépenses n'avaient pas été budgétisées.

Au total, 1,1 M\_ doivent donc être inscrits au titre de la sous-estimation des charges de fonctionnement sur le chapitre 932 « Mobilier-Immobilier » du budget de la Région.

0,9 M\_ sont prélevés sur les disponibilités de la présente décision modificative et 0,2 M\_ sont transférés à partir de la ligne budgétaire « Acquisition du terrain du Millénaire ».

C – La communication : 0,5 M\_

Le journal « Septimanie », dont le numéro 1 est paru au début du mois d'octobre, devait initialement paraître à partir de janvier 2005. La nécessité de porter à la connaissance de nos concitoyens, par le moyen d'une large diffusion, les projets et les actions déjà réalisées par la nouvelle majorité a conduit au lancement du journal dès le 3<sup>ème</sup> trimestre 2004.

Les crédits inscrits sur la ligne « Communication » du chapitre 940 par l'ancienne équipe ayant été presque intégralement consommés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre, un montant de 685.000 \_ est nécessaire pour assurer la conception, l'édition et la distribution du journal « Septimanie » pour les 3 derniers mois de l'année.

500.000 \_ sont donc inscrits à partir des disponibilités de la DM3, le solde de 185.000 \_ étant financé par transfert de crédits à partir de disponibles existants sur diverses lignes « Valorisation des actions régionales ».

Au total, les crédits ainsi répartis s'élèvent à 2,4 M\_.

### III - LES REAJUSTEMENTS BUDGETAIRES

Ils intéressent soit des virements de crédits d'article à article, à l'intérieur d'un même chapitre, soit des virements de chapitre à chapitre ou de programme à programme, et permettent, en cours d'exercice, d'adapter le niveau des crédits ouverts à l'état d'avancement des opérations subventionnées.

Au total, la Décision Modificative N°3 au budget pour 2004 est donc équilibrée, en dépenses et en recettes, à la somme de 2.378.000 \_ et porte le budget global de l'exercice à 582.525.557,33 \_.

**M. MOYNIER.** – Ce n'est pas sur une décision modificative que l'on juge le budget ou l'exercice budgétaire. On attendra donc l'examen du compte administratif pour mieux

se rendre compte que votre interprétation de l'audit partiel que vous avez commandité est totalement déformée et parfois profondément fallacieuse.

On peut constater que vous avez exécuté le budget 2004 sans grande difficulté, sinon, aujourd'hui, vous auriez présenté une décision modificative comportant de nombreux et conséquents réajustements.

On pourrait, par contre, s'interroger des lourdes dépenses, parfois somptuaires et fort peu indispensables que vous avez engagées depuis le début de votre mandature. Nous sommes très loin de vouloir économiser pour mieux investir. Ainsi, on dépense 91 000 euros pour la location d'un château en vue de futures réceptions régionales, on dépense 300 000 euros pour le parc des voitures officielles, on dépense quelques milliers d'euros pour reconfigurer certains bureaux dans l'Hôtel de Région, 700 000 euros supplémentaires pour le nouveau journal « Septimanie », on recrute plusieurs dizaines de personnes dont certaines n'ont pas encore une définition précise de leurs tâches car la Région n'a pas encore défini ses différentes politiques à venir dans l'attente du budget 2005. Enfin, on ne sait pas combien vont nous coûter les nombreux licenciements en cours. Nous espérons que toutes ces petites fantaisies budgétaires n'aggraveront pas encore plus l'augmentation de la fiscalité que vous prévoyez, sachant que l'impôt tue l'impôt et que toute augmentation fiscale ne peut qu'aggraver la relance économique et donc, augmenter la précarité de ceux qui attendent un emploi et mettre en difficulté toutes les PME-PMI qui sont la force de notre région.

**M. BOURQUIN.** – Avez-vous réalisé que cette DM3, c'est 0,4 % du budget ? Si vous estimez qu'il y a une vraie orientation avec ce taux, c'est bien. Je vous l'accorde, le seul point qui me semble fort et essentiel concerne le journal. Nous comptons le commencer simplement en 2005 et décision a été prise de le faire paraître dès octobre. Pour le reste, cela ne vaut même pas le coup que je vous fasse remarquer que pour le fonctionnement de cette institution, rien n'était prévu lorsque nous sommes arrivés. Il manquait des crédits et il a fallu passer l'année coûte que coûte. Vous savez que tout était consommé au mois de mars à 98 % et les autorisations de programmes données les 8 mois précédant notre arrivée sont l'équivalent de 4 années budgétaires. Il est donc intéressant de voir comment vous nous conseillez de sortir de cette nasse dans laquelle nous sommes. On n'appliquera pas la politique de nos prédécesseurs puisque nous avons été élus avec plus de 20 % de voix. Il faut donc sortir de cette nasse.

**M. JAMET.** – Comme il arrive souvent pour les décisions modificatives, la relative modicité des sommes votées se prête mal aux grands débats et aux belles envolées. Ainsi, les 2,4 millions d'euros que vous avez pu dégager ne devraient pas susciter de notre part de graves objections. Elles ne remettent pas en cause fondamentalement un budget, dois-je le rappeler, que nous n'avons pas voté.

Nous avons donc pu observer que les dépenses envisagées se répartissaient en trois chapitres. Les admissions en non valeur pour un montant de 1 million sur lesquelles nous ne ferons aucun commentaire, sachant que le coût de recouvrement des sommes dues par les stagiaires est bien souvent supérieur aux recettes qu'elles pourraient engendrer.

Nous nous étonnerons simplement de l'importance des sommes non recouvrées en espérant, sans trop d'illusion, que vos choix dans l'avenir des personnes méritant d'effectuer des stages seront plus judicieux qu'ils ne le furent dans le passé.

Sur le second volet, concernant les charges de fonctionnement, sous-estimées selon vos dires, nous n'avons pas davantage de critiques à apporter. Il appartient à l'ancienne majorité, et à elle seule, de démontrer éventuellement que vos calculs sont erronés et que le budget de fonctionnement avait été budgétisé comme il convenait à l'époque, les dépenses supplémentaires que vous vous voyez contraints d'engager étant en grande partie dues aux nouvelles prestations que vous évoquez plutôt qu'à l'imprévoyance de l'ancien exécutif.

Il y aurait beaucoup à dire, en revanche, sur le troisième volet de la DM3. Il s'agit du budget de la communication dont le montant affirmé, 0,5 million d'euros, ne semble pas correspondre aux dépenses réellement engagées. Or, s'il est un chapitre sur lequel on devrait, on pourrait faire de réelles économies, c'est bien celui-là. Vous ne vous engagez pas dans cette voie mais le contraire nous eut étonné. Car si vous mettez sur le compte du journal Septimanie l'augmentation des crédits inscrits, il ne s'agit là que de la partie émergée de l'iceberg dont les 7/8, d'après les scientifiques, restent immergés. A quel autre budget, en effet, avez-vous imputé les gadgets largement diffusés lors des différentes manifestations organisées par la région, T-shirts, maillots, stylos, et autres petits cadeaux qui entretiennent l'amitié et réjouissent l'électeur ? Où figurent les campagnes d'affichage 4 X 3 vantant les mérites de notre institution ? A quel chapitre sont consignés les frais de réception et les nombreux voyages qui ont agrémenté le début de votre mandature ? Sans parler des agapes fraternelles qui réunissent régulièrement les membres de la majorité autour de plats mijotés par les meilleurs traiteurs de la Septimanie. Saurons-nous un jour le montant réel de ces dépenses et dans quel recoin du budget pourrions-nous les débusquer ?

Quoi qu'il en soit et dans l'attente des éclaircissements que vous pourrez apporter à nos interrogations, la seule somme de 0,5 million d'euros qui apparaît dans le chapitre communication suffit déjà amplement pour expliquer notre refus de le voter.

**M. ROSSIGNOL.** – Vous nous accusez d'avoir dilapidé le budget au 1<sup>er</sup> trimestre 2004, mais si nous l'avions dilapidé effectivement, vous n'auriez pas engagé les dépenses que vous avez engagées, les dizaines de voitures nouvelles que vous avez achetées puisqu'en commission d'appel d'offres, il a fallu passer l'achat de six voitures neuves, le mobilier de bureau, les travaux dans les bureaux, les téléphones portables, la location de salons de réception ou châteaux à la ville de Montpellier, réceptions auxquelles nous ne sommes pas conviés contrairement à ce qui se passait sous l'ancienne majorité pendant 18 ans, les nombreux licenciements et les embauches de personnels que vous avez recrutés dans tous les services de la Région, pour compléter cet exercice budgétaire. Si réellement il n'y avait plus eu d'argent dans les caisses, d'où avez-vous sorti tout cet argent pour communiquer à grands frais ? Vous n'auriez pas pu sortir les trois numéros du journal Septimanie ainsi que toutes les campagnes de communication, plaquettes, 4 X 3, prospectus sur l'An I de la Révolution, etc...

Le Groupe UMP, comme le Groupe Non Inscrits, votera contre cette DM3.

**M. BOURQUIN.** – Si on vous demande de mettre 0,5 million d'euros sur la communication, c'est bien que c'était épuisé au 31 mars et même au 1<sup>er</sup> mars.

Je passe au vote :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens  
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.18. – ADMISSION EN NON VALEUR**

**M. BOURQUIN.** –

Madame le Payeur régional vient de nous transmettre, après avoir effectué toutes les diligences requises, la liste des titres de recettes irrécouvrables émis par la Région au cours des exercices 1996 à 2004, annexée au présent rapport.

La somme totale de ces créances irrécouvrables s'élève à 999.584,22 €, dont 726.592,74 € au titre du remboursement des avances ARCE et 272.991,48 € au titre des reversements demandés aux stagiaires de la formation professionnelle.

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

### **RAPPORT N° 01.19. – REVERSEMENT DES SOMMES PERCUES PAR DES STAGIAIRES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE – GESTION DES ABANDONS**

**M. BOURQUIN.** -

Dans le cadre des actions de formation financées par la Région, un certain nombre de stagiaires abandonnent avant la fin du stage, avec ou sans motif.

Les dispositions de gestion de la formation professionnelle énoncent que les rémunérations ou les indemnités perçues par des stagiaires, ainsi que les sommes afférentes à la protection sociale de ces derniers, sont à reverser en cas d'abandon du stage sans motif légitime ou de faute lourde.

A contrario, en cas de motif légitime et d'absence de faute lourde, la collectivité est en droit de ne pas réclamer le reversement des sommes perçues.

Je vous propose donc :

- d'autoriser le Président à ne pas émettre de titres de recettes à l'encontre des stagiaires justifiant d'un motif légitime conformément à l'annexe 1 (abandons justifiés de juin à juillet 2004),
- d'autoriser le Président à émettre des titres de recettes à l'encontre des stagiaires justifiant d'un motif légitime mais pour lesquels un trop perçu a été constaté après décompte des absences,
- d'autoriser le Président à annuler totalement ou partiellement les titres de recettes émis à l'encontre des stagiaires ayant, depuis cette émission, justifié l'abandon de leur stage par un motif légitime,
- de prélever à cet effet la somme de 10.206,21 \_ sur le chapitre 970 article 828 du budget de la Région.

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, UMP, Non Inscrits, FN.

Adopté à l'Unanimité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.20. – LANCEMENT DU PROGRAMME REGIONAL DU DEVELOPPEMENT DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN LANGUDOC-ROUSSILLON/SEPTIMANIE (PRDFP)**

**Mme ARDITI.** – C'est un dossier extrêmement important qui va nous permettre de dire, dans les 18 mois, quelle politique nous voulons mener, quels objectifs nous allons nous donner, à la fois pour la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage, donc, dans le domaine général de la formation professionnelle.

Je voudrais juste donner les quatre enjeux qui nous paraissent essentiels :

- l'enjeu économique, c'est-à-dire qu'il faut absolument arriver à aider au développement économique ;
- l'enjeu social : chaque personne doit réussir à trouver la formation lui permettant de se développer ;
- l'enjeu territorial car chaque territoire doit pouvoir permettre de faire émerger la demande dont il a besoin pour permettre son propre développement à partir de ses ambitions ;
- l'enjeu politique qui est double : réussir la concertation pour obtenir un vrai diagnostic partagé et réussir à articuler de manière cohérente l'ensemble de la formation initiale donc les sections que nous allons ouvrir dans les lycées professionnels par rapport à la formation continue.

En ce qui concerne la démarche, il y aura plusieurs étapes. La première est le lancement, par l'approbation de cette délibération, qui sera suivi de la mise en place

des instances de délibération ; la seconde, un diagnostic de l'état des lieux avec les services de l'Etat et l'ensemble des partenaires ; la troisième sera le cœur même de l'élaboration du PRDF : réalisation d'un diagnostic partagé sur l'avenir à moyen terme et les enjeux prioritaires. C'est le cœur même du PRDF. C'est là que nous aurons besoin de l'intelligence de tous pour essayer de développer une vision à moyen et long terme pour le développement de cette région. La fin sera évidemment la rédaction et l'adoption par l'ensemble des organismes qui doivent approuver un PRDF et je vous assure qu'il y en a beaucoup. C'est un projet sur 18 mois. J'insiste sur une chose, il aura un aspect territorial extrêmement poussé, pas un contrat de plan Etat-Région où il y a un gros contrat de plan et quelques brouilles territoriales à la fin. L'aspect vertical qui concerne l'ensemble des filières sera aussi développé, mais pas plus que l'aspect horizontal qui sera transversal et sera la concertation par territoire. Je dis cela avec M. ANDRIEU à mes côtés sur lequel je compte beaucoup pour qu'effectivement les territoires se saisissent de cet outil. Parmi les territoires que nous privilégions, il y aura les Pays avant tout car ils auront justement fait preuve d'une volonté des élus d'avancer dans le développement économique de leur territoire.

**M. MOYNIER.** – On ne peut pas avoir confiance dans ce projet présenté par Mme ARDITI car on ne sait pas à l'heure actuelle ce que deviendra la LEF.

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN.  
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

## **RAPPORT N° 01.21. – MISE EN PLACE DES OUTILS POLITIQUES DE L'ANIMATION REGIONALE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN LANGUEDOC-ROUSSILLON (CARIF, OREF)**

**Mme ARDITI.** – Nous allons remettre notre Région au niveau de toutes les Régions de France. Nous sommes la seule à ne pas avoir d'OREF, donc pour lancer un Plan Régional de Développement de la Formation lorsqu'on n'a pas d'Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation, c'est un peu difficile. Nous sommes la seule Région de France à ne pas avoir de Centre d'Animation et de Ressources pour l'Information sur la Formation si bien que tous nos acteurs de la formation sont démunis par rapport à toutes les régions de France. Je ne vais donc pas alourdir mais c'est le point numéro un. On commence par se remettre au niveau des autres régions avant de pouvoir espérer aller plus loin et prendre en charge la suite.

Il s'agit notamment :

- de créer un lieu de ressource pour alimenter les réseaux d'accueil du public en matière d'information sur la formation Initiale, Continue et en Apprentissage.
- de participer à la mise en place d'une offre de formation pertinente sur le territoire Régional.

- de conduire des études prospectives sur les bassins d'emploi.

Comme nous nous y étions engagés lors du Conseil Régional du 18 mai 2004, les structures sont en voie de se créer avec un financement Etat-Région (CPER).

**M. BOURQUIN.** – Là aussi, nous serons en attente, dès cet instant, de la signature du Préfet, en espérant que cela ne sera pas long.

**M. ROSSIGNOL.** – Là aussi, on crée le CARIF, mais il y avait la LEF. On crée des structures alors qu'elles existaient.

**Mme ARDITI.** – Je voudrais rappeler ici ce que faisait la LEF. Elle faisait un travail qui consistait à doubler le travail de l'ANPE et celui des MLI. L'ANPE ou la MLI recevaient quelqu'un qui avait besoin d'une formation ; si c'était l'Etat, ils les orientaient, si c'était du privé, ils les orientaient, mais si c'était une formation financée par la Région, ils ne la connaissaient pas. La personne était alors obligée de prendre rendez-vous avec une autre structure qui prenait trois semaines pour lui donner un rendez-vous de manière à pouvoir lui dire s'il y avait un stage qui l'intéressait et si elle pouvait le suivre. On va tout simplement donner l'information à l'ensemble des gens. Cela ne coûtera rien de plus. Les gens que vous aviez engagés faisaient du doublage. Vous les aviez mis dans un mur d'enceinte dans lequel ils ne travaillaient que pour la Région et l'extérieur ne pouvait pas avoir d'informations sur les stages de la Région. Des directeurs d'ANPE m'ont expliqué qu'ils photocopiaient sous le coude les stages financés par la Région pour pouvoir conseiller. C'était une catastrophe. Je crois que vous ne vous êtes pas rendus compte à quel point la manière dont vous aviez monté cela était une catastrophe. Aujourd'hui, rien ne va remplacer la LEF, on va demander à la MLI et à l'ANPE de faire leur travail et on va leur donner les outils pour le faire.

**M. BOURQUIN.** – Je mets aux voix :

Pour : Groupes Socialiste et PRG, Communiste et Citoyen, Verts et Citoyens, FN.  
Contre : Groupes UMP, Non Inscrits.

Adopté à la Majorité.

\*\*\*\*\*

M. BOURQUIN lève la séance à quinze heures et trente minutes.

\*\*\*\*\*

Le Secrétaire de séance,

Le Président,

Fabrice VERDIER

Georges FRÊCHE